

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

5^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

COMPTE RENDU INTEGRAL — 45^e SEANCE2^e Séance du Mardi 12 Novembre 1974.

SOMMAIRE

1. — Rappel au règlement (p. 6185).
MM. Julien Schwartz, le président.
2. — Loi de finances pour 1975 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6185).

Dépenses militaires, budgets annexes du service des essences et du service des poudres (suite).

MM. Dronne, Albert Bignon, Allainmat, Commenay, Gabriel, Dalbera, de Bennetot, Soufflet, ministre de la défense; Aumont, Hamel, Darinot.

M. le ministre.

CRÉDITS MILITAIRES

Art. 24 :

M. Le Theule, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

L'article est réservé.

Art. 25 :

Amendement n° 136 de M. Paul Laurent : MM. Villon, Le Theule, rapporteur spécial ; le ministre. — Rejet par scrutin.

Renvol de la suite de la discussion budgétaire.

3. — Ordre du jour (p. 6200).

PRESIDENCE DE M. FRANÇOIS LE DOUAREC,
vice-président.

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Schwartz, pour un rappel au règlement.

M. Julien Schwartz. Monsieur le président, un court article paru dans le *Journal du dimanche* du 10 novembre, non signé et intitulé « Une manœuvre ? », commence par ces phrases : « Selon les milieux gouvernementaux, le rapport Schwartz serait surtout l'aboutissement d'une manœuvre montée par les milieux de gauche et d'extrême gauche. La commission parlementaire n'aurait fait qu'avaliser un rapport auquel elle aurait peu contribué et qui, pour l'essentiel, aurait été dicté par des experts du parti communiste. Ni plus, ni moins ! »

Je proteste avec force contre cette affirmation scandaleuse qui met en cause mon honorabilité de parlementaire et de rapporteur, et qui jette le discrédit sur le travail de la commission d'enquête dont j'ai l'honneur d'être le rapporteur.

Je tiens à préciser que j'ai accompli cette mission en respectant à la lettre la réglementation en vigueur, et je n'admets pas que l'on prétende que, violant la règle du secret des délibérations des commissions d'enquête, j'aie pu faire appel à des experts étrangers à la commission.

J'ai rédigé mon rapport avec l'aide de collaborateurs dont je ne mets en doute ni l'objectivité ni la neutralité et qui m'ont été adjoints par les services de l'Assemblée nationale, sans que j'aie eu à les choisir. Il s'agit de Mme Pichat, de M. Gentile et de M. Delpuech.

Compte tenu de la gravité de l'accusation dont j'ai été l'objet, je me réserve le droit d'engager une action judiciaire en diffamation contre le journal qui m'a mis directement en cause. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. Mon cher collègue, je ne puis que vous donner acte de votre déclaration.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1975
(Deuxième partie.)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1975 (n°s 1180, 1230).

DEPENSES MILITAIRES
BUDGETS ANNEXES DU SERVICE DES ESSENCES
ET DU SERVICE DES POUDRES (Suite.)

M. le président. Nous continuons l'examen des crédits militaires inscrits aux articles 24 et 25 et à l'état D, et des budgets annexes des essences et des poudres.

Ce matin, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion de ces crédits.

Dans la suite de cette discussion, la parole est à M. Dronne.

M. Raymond Dronne. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la discussion des crédits militaires est trop brève pour permettre un débat approfondi sur les problèmes de défense.

Nous espérons qu'un tel débat pourra s'ouvrir lors de la session de printemps, en prologue à la prochaine loi de programme militaire ou à une loi équivalente. Il va falloir en effet déterminer, pour les prochaines années, les choix et les orientations en matière de défense.

Aujourd'hui, dans le cadre limité de ce débat, je ne traiterai qu'un seul problème, celui de la condition militaire, et tout particulièrement de la condition des militaires de carrière.

On en parle beaucoup, de plus en plus : l'armée souffre d'un malaise ; plus qu'un malaise, c'est presque un mal. Ce mal est général et atteint tout le monde, le contingent et les professionnels.

Les causes ? Certes, elles sont multiples ; la plus importante est incontestablement l'ambiance générale. « L'armée, pour quoi faire ? Le pays n'est plus menacé », se disent beaucoup de Français. Ils en concluent que l'armée est devenue une institution désuète, inutile et coûteuse, dont il vaudrait mieux faire l'économie.

Il s'agit là d'une vieille chanson que nous avons déjà entendue il y a une quarantaine d'années. Toutes choses égales d'ailleurs, l'armée ressemble à l'assurance : son utilité n'apparaît que lorsque survient la catastrophe. Or, dans un passé récent, nous avons payé cher d'être mal assurés !

Tant que le désarmement général, simultané, contrôlé, ne deviendra pas une réalité, il nous faudra une armée, il nous faudra organiser une défense. Des forces armées, étant donné surtout la complexité des matériels et des armes modernes, ne s'improvisent pas.

Cela dit, revenons à notre sujet : les militaires de carrière.

Dans leur très grande majorité, les cadres et les techniciens ont la foi, ils croient à ce qu'ils font, ils croient à l'armée ; beaucoup de Français, eux, n'y croient plus. Les militaires de carrière souffrent d'autant plus de ce divorce que, souvent, ils sont ouvertement ou insidieusement contestés. Ils éprouvent le sentiment déprimant d'être les mal-aimés de la nation.

Le malaise est incontestablement moral. Il est autre chose aussi : il est également matériel.

Les militaires de carrière sont moins bien traités sur le plan des rémunérations que les fonctionnaires civils correspondants et que les personnels du secteur privé de niveau équivalent.

Après la Libération, des parités ont été établies entre les militaires et les fonctionnaires civils. Depuis lors, ces parités ont évolué au détriment des militaires. Ce problème ayant été exposé ce matin par mon collègue M. Brocard, je n'y reviendrai pas, nous en parlerons plus en détail lors de l'examen des amendements.

Les effets de cette disparité et de cette crise morale se manifestent par un recul des vocations et par de nombreux départs, surtout chez les sous-officiers et les techniciens.

Ces départs sont particulièrement alarmants dans les armes techniques, dans les armes « savantes », par exemple dans l'aviation — que vous connaissez bien, monsieur le ministre — qui, actuellement, souffre tragiquement du manque de cadres et de techniciens.

Et puis il y a eu des maladresses, dont la plus illustre est l'affaire de l'indemnité familiale d'expatriation en Allemagne, qui a traumatisé de nombreux militaires, ébranlant la confiance que ceux-ci avaient dans le commandement. Cette indemnité a été versée à la plupart des fonctionnaires civils.

Quand les militaires, lassés d'attendre, ont manifesté l'intention de porter l'affaire au contentieux, on les en a dissuadés, leur conseillant : « Attendez ; vous autres, militaires, avez l'avantage de posséder un commandement qui vous défend, et vous serez défendus ». Ils ont attendu, mais rien n'est venu. A la suite de certains recours, l'administration leur a opposé la déchéance quadriennale ; de cette façon, elle a fait gagner de l'argent à l'Etat mais, hélas ! elle a fait perdre à l'armée beaucoup plus que de l'argent, parce qu'il y a des choses qui ne se mesurent pas avec des chiffres.

Ce sont des affaires de ce genre qui contribuent à miner le moral.

Les militaires en ont conclu qu'ils avaient été — pardonnez-moi l'expression — menés en bateau, trompés par ceux-là mêmes qui avaient mission de les défendre, et certains d'entre eux ont perdu confiance. Beaucoup se sont dit que les choses auraient évolué d'une autre façon s'ils avaient eu des syndicats pour les représenter et les défendre.

De plus en plus nombreux — j'en ai fréquemment des témoignages — sont les militaires de tous grades, de toutes origines, qui aspirent à la constitution d'associations et même de syndicats qui auraient pour mission de représenter leurs intérêts professionnels ; ils envisagent la possibilité d'actions syndicales analogues à celles des fonctionnaires civils et des policiers.

A force de toujours tout refuser, on en est arrivé à la situation actuelle, qui peut avoir des conséquences redoutables.

Monsieur le ministre, votre projet de budget pour 1975 prévoit des mesures importantes — je le constate avec plaisir — à la fois pour le contingent et pour les personnels de carrière. Cet effort représente la première étape d'un programme triennal. Il ne faut pas en sous-estimer l'ampleur et vous devez en être remercié.

Malheureusement, pour les militaires de carrière, ces améliorations revêtiront la forme d'indemnités catégorielles, soit par l'augmentation d'indemnités existantes, soit par la création d'indemnités nouvelles, ce qui accroîtra encore les disparités existantes, en créera de nouvelles et amplifiera les rivalités d'armées, d'armes et de catégories, en aggravant les mécontentements.

Enfin, ces mesures lèseront les retraités, car les indemnités dont il s'agit n'entreront pas en ligne de compte dans le calcul de la retraite.

Le bons sens et le souci de la justice commandent d'intégrer la plupart des indemnités dans la solde de base.

Vous vous heurtez à l'obstacle des finances. Vous ne pouvez pas le dire ; nous, nous le pouvons.

Certes, les finances doivent « tenir les cordons de la bourse », tâche ingrate, difficile, mais nécessaire. Cependant, le ministère de l'économie et des finances exagère dans la mesure où il repousse tout systématiquement, alors qu'il devrait sélectionner ses refus et admettre ce qui est juste et utile.

Vous savez ce qui résulte d'un tel état de choses : après un certain temps, les revendications s'exaspèrent ; devant le mécontentement et la poussée de la grogne, il faut donner plus, et dans de plus mauvaises conditions, que ce que l'on aurait accordé initialement, de sorte que le Gouvernement perd le bénéfice du geste, faute d'avoir su prendre à temps les mesures nécessaires.

Je le répète, monsieur le ministre, nous apprécions l'effort qui sera réalisé en 1975 en faveur des personnels ; mais, en ce qui concerne les personnels de carrière — j'y insiste — nous souhaitons vivement que les indemnités soient intégrées dans les soldes et que la parité soit rétablie entre militaires et fonctionnaires civils.

Nous espérons que, sur ce plan, le statut spécial des officiers et des sous-officiers, en cours de préparation, permettra quelques progrès, et nous souhaitons que vous vouliez bien en tenir informée la commission de la défense nationale et procéder avec elle à un échange de vues.

En conclusion, de nombreux collègues vous l'ont déjà dit, pour avoir une armée solide, il ne faut pas seulement des matériels et des armements modernes, mais pour les utiliser il faut surtout des hommes qui aient le moral et du tonus, qui soient satisfaits de leur sort et qui aient la confiance de la nation. Nous comptons sur vous, monsieur le ministre. Si vous faites des efforts dans ce sens, nous ne ménagerons pas les nôtres pour vous aider. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Albert Bignon.

M. Albert Bignon. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, la discussion de ce budget et les échos qu'elle suscitera dans le pays feront sûrement éclore ou confirmeront toute une série d'idées tendant à réformer notre armée, notre service national, voire notre défense.

Signe des temps, les jeunes générations raisonnent comme si les anciens n'avaient jamais réfléchi à ces problèmes et comme si les Français étaient les seuls dans le monde à se préoccuper de leur défense. Comme le disait à l'instant mon ami M. Dronne, l'idée même de la guerre s'éloigne de nous. Bien plus, elle apparaît à certains comme inimaginable. Dans ces conditions, à quoi bon un service militaire ? A quoi bon une armée ? Et les militaires de carrière eux-mêmes, qui croient encore à ce qu'ils font, ne se trouvent plus à l'aise dans leur peau.

Comme l'écrivait dans *Le Figaro* du 6 novembre dernier l'amiral de Joybert : « On ne peut avoir grande considération pour des gens que l'on croit inutiles, voire dangereux ; cela est d'évidence et ne mérite pas qu'on s'y étende. Mais que trop de militaires, après tant de prêtres, en viennent à ne plus voir dans l'uniforme qu'une tenue de travail et que cet uniforme tende à disparaître de nos rues, cela en dit tout de même long... ». Vraiment, monsieur Villon, pour voir des prêtres en soutane, il faut aller à Varsovie et pour rencontrer des militaires en tenue, il faut se rendre à Moscou ! (*Sourires.*)

Pourtant, qui peut se porter garant de notre sécurité ? Quelle nation peut se passer de la protection d'une armée, et particulièrement d'une armée nationale ?

La commission de la défense nationale et des forces armées souhaite donc qu'un grand débat sur les problèmes de la défense s'instaure devant le Parlement, au cours de la session de prin-

temps. Les nouvelles missions confiées à notre armée seront alors précisées, ainsi que les raisons et les buts de notre défense. Telle est, monsieur le ministre, ma première observation.

La deuxième observation a trait au budget proprement dit.

Le 10 octobre, devant la commission de la défense nationale et vendredi dernier, devant l'Assemblée, vous avez rappelé que les conditions financières de la France étaient cette année, très défavorables, que la France avait été victime d'une véritable agression économique et qu'elle devait se défendre comme si elle était en temps de guerre. Il faut par conséquent, avez-vous dit, prendre des mesures d'austérité.

Nous le comprenons parfaitement. Cependant, comme vous aviez aussi décidé — et à juste titre — de revaloriser la condition militaire, il vous a fallu consacrer une plus grande part des crédits au titre III. Celui-ci augmente de 18 p. 100 et atteint 56,5 p. 100 du total du budget des armées, tandis que le titre V ne progresse que de 10 p. 100 et représente 43,5 p. 100 du total.

Vous avez consacré 400 millions à la revalorisation de la condition militaire pour laquelle vous comptez mettre en œuvre un plan de redressement triennal. Nous vous en remercions chaleureusement.

Malheureusement, c'est le titre V qui fait les frais de cette revalorisation, et les rapporteurs n'ont pas manqué de vous faire part de leur amertume à cet égard.

M. Longueue lui-même vous a ce matin apporté un appui inattendu, en déclarant que l'on ne pouvait pas tout faire avec un budget qui reste fixé à 2,9 p. 100 du produit national brut. J'espère que ses amis tireront la conclusion logique de cette affirmation et que l'année prochaine ils veilleront avec nous à ce que ce pourcentage soit beaucoup plus important, recréant ainsi sur le problème capital de la défense nationale une unanimité dont nous regrettons l'absence aujourd'hui. (*Murmures sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche. — Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Malheureusement, les 400 millions de francs que vous proposez de consacrer à la revalorisation de la condition militaire serviront, pour l'essentiel, à l'augmentation des indemnités pour charges militaires, et à la création ou à la revalorisation des primes.

M. Mourot disait ce matin que les militaires d'active accueilleraient avec faveur ces mesures, et on le comprend. En revanche, les retraités les considéreront avec raison comme détestables, puisque les indemnités ne seront pas intégrées dans le traitement servant de base au calcul de la retraite.

Mais, en tout état de cause, le problème de la revalorisation de la condition militaire ne sera pas résolu par des mesures catégorielles si importantes soient-elles.

Vos propos nous ont cependant laissé un espoir. La loi de 1972 portant statut général des militaires a posé le principe de la parité entre les militaires, en activité ou retraités, et les fonctionnaires civils. Les militaires attendent toujours que ce principe entre dans les faits, et un amendement de la commission de la défense nationale propose qu'une commission se penche sur le problème du déclassement de la fonction militaire par rapport à la fonction civile.

J'ai retenu de votre discours, monsieur le ministre, que vous profiteriez des décrets d'application de la loi de 1972 pour améliorer substantiellement, par le biais de revalorisations indiciaires — c'est effectivement l'essentiel — la situation des militaires, officiers et sous-officiers. J'ai aussi noté avec intérêt que vous proposiez, par un amendement à l'article 24 du titre III, 250 millions de francs de mesures nouvelles pour la revalorisation de la condition militaire, et que vous envisagez, à titre prévisionnel, une somme de 10 millions de francs pour la réforme des statuts.

Je suppose donc qu'il y a un lien entre ces propositions et votre promesse d'assurer, par une réévaluation indiciaire, la revalorisation de la condition militaire. D'ailleurs, c'est déjà plus qu'une promesse puisqu'elle connaît un début de réalisation.

Pour cette raison, mais aussi pour toutes celles qu'a indiquées M. Dronne, nous voterons le projet de budget que vous nous présentez, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Allainmat.

M. Yves Allainmat. La plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a, et vous n'êtes pas, monsieur le ministre, la plus belle fille du monde, sinon vous auriez certainement beaucoup plus d'admirateurs dans cet hémicycle. (*Sourires.*)

De plus, vous ne disposez que de ce qu'on a bien voulu vous donner, dans le cadre d'un budget placé sous le signe de l'austérité et de la rigueur.

Il vous a donc fallu faire un choix, et vous nous l'avez très franchement fait connaître en commission. Pour satisfaire, ou commencer à satisfaire certaines revendications des personnels, vous devez faire porter le poids de la rigueur aux matériels et, en particulier, à leur entretien et à celui du domaine immobilier.

Vous y étiez sans doute obligé pour calmer les inquiétudes et la grogne des militaires qu'ils soient du contingent, de carrière ou en retraite, mais cette décision reporte l'inquiétude sur ceux qui ont la responsabilité de tenir en état des matériels et qui ne sauraient supporter plus longtemps les restrictions de crédits dont ils souffrent depuis plusieurs années déjà. Les marins vous diront, par exemple, que l'allongement des délais de carénage ne saurait être maintenu sans danger pour les bâtiments de la flotte.

Vous avez raison, monsieur le ministre, de songer aux hommes — j'y reviendrai — mais, quelles que soient l'arme et la fonction civile ou militaire, que feront les hommes sans le matériel qui les justifie ?

J'aimerais vous entendre dire que ce danger ne vous échappe pas et que dans les prochains budgets — dans la mesure évidemment où vous serez concerné — le titre V ne continuera pas à être sacrifié aux exigences de l'austérité.

Je ne parlerai pas des arsenaux ni de leurs personnels sur lesquels interviendra mon ami, M. Darinot.

J'en reviens aux hommes. Sans nul doute, ils grognent. Bigeard l'a dit : « Ils ne se sentent pas bien dans leur peau. »

Ils ne s'y sentent pas bien parce que l'armée à laquelle ils appartiennent devient peu à peu étrangère à la nation, qui ne se reconnaît pas en elle.

Près de 300 000 jeunes citoyens s'ennuient dans les casernes.

Le corps des sous-officiers s'effrite dans une condition matérielle, morale et professionnelle inquiétante.

Les officiers, méprisés par les uns, ignorés par les autres, se raidissent dans un isolement sans gloire.

Les retraités, les veuves, se demandent si leur régime de pension sera enfin révisé.

Or, vous le savez, monsieur le ministre, d'année en année, les promesses se renouvellent, les améliorations conservent un caractère homéopathique, les revendications, cependant justifiées, restent vœux pieux.

Les actifs se lassent et s'en vont, les retraités attendent, les veuves perdent tout espoir.

Vous savez mieux que personne que la qualité que nous exigeons de notre armée est liée au sort que nous réservons à ses personnels de toutes armes, de tous grades, tout au long et au-delà de leur carrière.

Le groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche a fait des propositions pour apporter à ces problèmes des solutions qui permettraient de restituer à une armée formée d'hommes libres, responsables et compétents, la considération qui lui est due et qui lui permette de jouer à plein son rôle de dissuasion.

Dès maintenant, dans le cadre des structures actuelles et des conditions actuelles de fonctionnement, que souhaitons-nous ?

Un statut des militaires de carrière, leur assurant la liberté d'expression, le droit d'association et la représentativité des membres du conseil supérieur de la fonction militaire ;

La revalorisation de la condition morale et matérielle des militaires d'active ;

La mise à l'étude d'un nouveau règlement de discipline générale dans un esprit qui favorise l'initiative et la responsabilité à tous les niveaux de la hiérarchie ;

Le reclassement général des militaires de carrière dans la hiérarchie des personnels civils et militaires de l'Etat. A ce propos, monsieur le ministre, savez-vous que tout le monde n'est pas d'accord sur l'échelle 5 ?

La révision de la politique des retraités, avec une indexation qui préserve le pouvoir d'achat des pensionnés ;

Le reclassement des sous-officiers retraités dans les échelles de solde ;

La pension d'invalidité au taux du grade ;

Le règlement du préjudice qu'a coûté pour les militaires le non-paiement de l'indemnité familiale d'expatriation en Allemagne dans les mêmes conditions que les personnels civils. On vient de vous en parler ;

Enfin, la revalorisation de la situation des officiers d'administration de la délégation ministérielle pour l'armement, oubliés lors de la restructuration en 1967 de l'ensemble des corps des cadres supérieurs à vocation technique ayant statut militaire.

A moyen et surtout à long terme, la position du parti socialiste est connue, et le temps dont je dispose ne me permet pas de développer ici des orientations exposées dans le programme commun de la gauche qui fait de la carrière militaire une première carrière et un éventuel tremplin pour l'accès à de nouvelles fonctions, à de nouvelles responsabilités dans la vie civile, et qui réintègre l'armée dans la nation grâce à des structures nouvelles, adaptées à l'évolution de notre société, aux aspirations de la population et des jeunes, ainsi que, je me permets de le dire, à notre idéal socialiste.

Pour le moment, monsieur le ministre, il vous faut essayer — et cela ne sera pas facile — de ne pas décevoir, une fois de plus, ceux qui attendaient des améliorations du budget pour 1975. Je ne suis pas certain que leurs espoirs soient satisfaits. Votre personne ne saurait être mise en cause : vous ne pouvez offrir que ce que l'on vous donne.

Comme moi, vous avez entendu l'un des rapporteurs de la commission de la défense nationale exprimer le souhait que l'armée reste la « grande muette ». Je ne sais ce qu'en pensent les intéressés, mais si tel était aussi, votre souhait, le mieux serait peut-être d'éviter que ce qui n'est encore qu'un murmure de déception ne s'amplifie en protestation moins discrète.

Question de budget et de choix ? Sans doute, mais aussi de politique générale capable de mettre en place des personnels considérés et heureux de servir leur pays avec des matériels de qualité et tenus en état.

Pensez-vous, monsieur le ministre, que le budget dont vous avez la charge, répondra l'année prochaine à ce souci ? Les socialistes ne le pensent pas. Au risque de déplaire à mon ami, M. Albert Bignon, j'ajouterai qu'ils ne le voteront pas, non parce qu'ils sont opposés à toute politique de la défense nationale, qui devra bien faire un jour ou l'autre l'objet d'un vrai et grand débat, mais parce qu'ils sont opposés à la politique générale du Gouvernement qui conditionne tout le reste. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Commenay.

M. Jean-Marie Commenay. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à Brest, le Président de la République a demandé que ce débat soit franc et clair, et il a ajouté : « On ne peut souhaiter pour la France une défense autonome et, en même temps, lui refuser tous les moyens de cette défense ».

Je suis de ceux qui, dans cette Assemblée, en raison de leurs votes et de leurs positions antérieures, peuvent sans ambiguïté, répondre favorablement à cet appel.

La persistance des campagnes contre l'idée même de défense ou contre les modalités de son exercice m'ont conduit à une réflexion d'où découlent deux questions que j'examinerai brièvement, car il est normal qu'elles soient posées aujourd'hui même, sans attendre je ne sais quel hypothétique débat. Et d'ailleurs, l'examen du projet de budget n'est-il pas l'occasion de débattre des problèmes les plus importants ? Ne remettons donc pas à demain ce que nous pouvons faire aujourd'hui.

La France a-t-elle encore à se défendre, et contre quelle menace ? Dans l'affirmative, quels sont les moyens les meilleurs et les plus raisonnables pour assurer cette défense ?

Malgré les contestations du fait national, contestations au demeurant fort contradictoires, puisqu'elles émanent des anarchistes, des pacifistes et des autonomistes, il est évident qu'existe en France ce que j'appellerai « un vouloir vivre en France » encore et heureusement très fortement majoritaire. Quant au dépassement de l'idée de patrie cher à certaines thèses de ce qu'il est convenu d'appeler l'atlantisme et, dans une perspective différente, à l'internationalisme prolétarien, il est loin d'être admis par les Français.

Actuellement l'opinion publique est pratiquement unanime pour refuser l'hégémonie des superpuissances. Que cela plaise ou non, le concept de nation demeure donc l'un des éléments du pacte social susceptible d'entraîner encore l'adhésion des Français. Il existe en effet indiscutablement — et nous l'avons constaté encore tout récemment — un consensus national sur l'idée de défense, définie : ressentie comme celle du sol, de nos foyers, de nos institutions et de nos libertés, et non pas nécessairement comme celle d'un système économique.

Pour toutes ces raisons je pense que la quasi-unanimité des Français devraient approuver la poursuite d'une politique de défense nationale. Cependant, la détente internationale et aussi

la notion très répandue de l'équilibre de la terreur nucléaire, font que les menaces éventuelles sont aujourd'hui très mal perçues, et je pense qu'il sera bon, monsieur le ministre, que vous les décriviez au pays.

C'est ainsi que la relative neutralisation des forces américaines stationnées en Europe, conformément aux accords Nixon-Brejnev, nous oblige à considérer avec une particulière attention le niveau des forces des pays signataires du pacte de Varsovie. Or ce niveau, aussi bien pour l'armement nucléaire, tactique et stratégique, que pour l'armement classique, est extrêmement élevé : cent quarante-deux divisions sur pied de guerre et, depuis quelques années, une très forte présence de la marine soviétique en Méditerranée.

Certes, cette puissance n'est pas nécessairement agressive, mais elle n'en reste pas moins un moyen de pression politique évident, face à une Europe divisée, et finalement mal protégée, face aussi à une Europe méridionale en pleine fermentation politique — je songe au Portugal, à l'Italie et, dans une certaine mesure, à l'Espagne. Une force militaire d'une telle importance n'est-elle pas de nature, en effet, à exercer son influence sur des contrées mal défendues et en proie à l'instabilité politique ?

Même en l'absence de conflit ouvert, les risques de finlandisation ne sont pas négligeables.

Comment, enfin, ne pas s'inquiéter, du point de vue de la défense nationale, des conséquences de notre dépendance énergétique ? Cette question, qui a été évoquée dans d'autres débats, doit également trouver sa place dans celui-ci.

Au sujet des moyens de notre défense, le rapporteur spécial de la commission des finances a fort justement relevé que l'armée française représente en Europe, si on considère la qualité des unités, l'ensemble le plus cohérent et le moins coûteux. Cette constatation de M. le rapporteur spécial, sérieuse et solide comme les appréciations qu'il porte chaque année sur le budget de la défense nationale, réfute les objections de ceux qui considèrent que la force de dissuasion française est à la fois coûteuse et inefficace. Les députés de la majorité ou de l'opposition qui ont eu l'occasion de visiter les installations de Taverny, la base des forces stratégiques et océaniques à l'Île-Longue, le centre d'essais des Landes ou les unités de la quatre-vingt-onzième escadre de Mont-de-Marsan, ont pu apprécier l'efficacité de nos techniques de défense et l'exceptionnelle qualité de nos personnels militaires. Leur progrès constitue la meilleure réponse aux expressions péjoratives qui leur ont été appliquées, comme celle de « force d'illusion ».

A ce propos, arrêtons-nous au jugement d'un expert militaire éminent, le général Beaufre. Celui-ci considère que les forces stratégiques américaines et soviétiques, du fait de la négociation S. A. L. T., se neutralisent en réalité, si bien que l'Europe n'a pratiquement plus de panoplie nucléaire, si ce n'est justement les petites forces de frappe françaises et britanniques dont l'importance stratégique revient maintenant au premier plan. Cette observation très pertinente établit, s'il en était besoin, que pour la France et l'Europe le choix en matière de défense est simple : la possession d'une force nucléaire ou la soumission aux superpuissances.

Il est d'ailleurs curieux de constater que les partisans d'un retour sans nuance aux formes d'armement classiques éprouvent le plus souvent une sympathie particulière à l'égard de l'un ou l'autre des deux Grands.

Je n'entends nullement justifier ainsi une certaine impasse qui a été faite sur l'armement classique qui semble avoir quelque peu pâti des priorités accordées à l'armement nucléaire. Mais je prends acte que de nouvelles orientations ont été annoncées en ce domaine.

Mais revenons au choix qui doit être fait entre la possession d'une force nucléaire et la soumission à l'une des grandes puissances.

Dans ce domaine, nos partenaires européens ne partagent pas l'analyse française. Dans le contexte actuel une défense européenne ne peut d'ailleurs pas être mise en pratique puisque ni l'Amérique, ni l'U. R. S. S. ni finalement les autres Etats européens n'en veulent pour le moment. Cependant, sans s'arrêter à un système contesté et contestable d'intégration, il serait souhaitable d'envisager une articulation des diverses institutions militaires de l'Europe de l'Ouest, et nous attendons, monsieur le ministre, vos réponses aux questions qui vous ont été posées sur ce point par les rapporteurs. Il faudrait surtout rechercher l'harmonisation des armements, et l'avertissement qu'a lancé à cet égard M. le rapporteur spécial de la commission des finances est précis et inquiétant : sans accord politique sur l'industrie aéronautique européenne, son secteur civil sera condamné et son secteur militaire compromis.

L'enjeu pour l'Europe est donc d'importance. A-t-elle la volonté de maintenir son industrie aéronautique et spatiale en achetant, en bonne logique, du matériel européen ? Je l'ignore, mais l'autre solution, c'est-à-dire la sous-traitance, conduirait l'Europe, et en particulier la France, à perdre sa technologie propre, son indépendance industrielle et vraisemblablement politique. Certes, la France et l'Europe sont liées aux Etats-Unis pour la défense des libertés démocratiques, et cela conformément à une longue tradition historique, mais qu'on y prenne garde : en aucun cas l'Europe et la France n'ont intérêt à prendre purement et simplement le statut de client des Etats-Unis, au sens romain du terme.

Les problèmes de la défense sont, mes chers collègues, inséparables de la condition morale et matérielle des militaires. Après les rapporteurs qui ont évoqué de manière lucide et constructive le malaise de l'armée, mon ami, M. Raymond Dronne, a traité de cette question, et je n'y reviendrai pas. Permettez-moi simplement de remarquer qu'en dépit des progrès réalisés dans ce budget, son austerité ne permettra pas de lever toutes les hypothèques en ce domaine — avancement des officiers, condition des sous-officiers, modalités d'exécution du service national et surtout situation pécuniaire des appelés.

Je traiterai maintenant d'un mot de la situation de la gendarmerie nationale, institution militaire originale dont mon ami, le président Max Lejeune, a signalé l'extraordinaire utilité. En permanence et partout au service des autorités civiles et judiciaires et des particuliers, les serviteurs de cette arme d'élite mériteraient, compte tenu de leur extrême dévouement et de leur disponibilité, de jour comme de nuit, de rencontrer de la part de la nation plus de solidarité active, encore que je ne méconnaisse pas les progrès qui ont été accomplis à cet égard.

La gendarmerie, dont les missions ne cessent de se développer, aurait, de plus, besoin de moyens matériels très supérieurs.

Monsieur le ministre, compte tenu de la conjoncture économique et de l'environnement, nous voterons votre projet de budget, mais il est indispensable qu'à l'avenir on puisse faire plus, pour répondre à la nécessité d'améliorer la condition des personnels, amélioration qui a été unanimement souhaitée.

Il faut moderniser les matériels, organiser et développer les forces de manœuvre et de la défense opérationnelle du territoire. En effet, la dissuasion nucléaire ne peut automatiquement se substituer aux armements classiques dont les derniers conflits ont montré l'utilité.

Mais, comme nombre d'orateurs, je souligne que le prélèvement de 2,9 p. 100 sur le produit national brut ne permettra pas d'atteindre ces objectifs. Les experts les plus avertis estiment qu'au moins un point de plus aurait été indispensable. Pensez-vous, monsieur le ministre, que cela soit réalisable ? J'aimerais qu'après les déclarations de M. le Président de la République, vous puissiez nous éclairer sur ce point.

Aujourd'hui, le vote des crédits militaires est considéré par d'aucuns, en raison de concepts philosophiques ou religieux, comme hautement immoral. Sans cesser d'être inspirés par un idéal de paix et de fraternité, nous ne pouvons que réfuter ces condamnations irréalistes.

La logique de la dissuasion demeure, dans le monde tel qu'il est, l'un des moyens de mener une politique de paix et de détente ; c'est, je crois, le sens de la politique de la France.

Toutefois, les éléments de cette politique sont souvent fort abstraits et ne sont, en général, perçus que par ceux qui ont politiquement ou militairement le devoir de s'y intéresser. Il s'agit souvent d'un débat d'initiés. Nous n'en sommes plus aux notions simples de la ligne bleue des Vosges ou de la ligne Maginot, et cela explique les incertitudes du grand public à l'égard de la politique de défense. Il appartient au Gouvernement d'informer sans cesse l'opinion publique sur ce sujet fondamental, car c'est la notion même de civisme qui est en cause. Ce n'est qu'à ce prix — et je crois que vous l'avez indiqué dans votre discours de vendredi dernier, monsieur le ministre — que sera restauré concrètement l'esprit de défense nationale sans lequel nos efforts financiers seraient, hélas ! parfaitement vains. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Frédéric Gabriel.

M. Frédéric Gabriel. Monsieur le ministre, je tiens d'abord à rendre hommage à votre action très généralement reconnue comme bénéfique à la tête du ministère de la défense. Les personnels des armées attendent avec confiance la mise en œuvre de votre programme très réaliste, notamment en ce qui concerne la situation matérielle des militaires. Mais tout a été dit sur ce sujet par des orateurs plus éclairés et plus qualifiés que moi.

En attendant les dispositions très importantes que ce budget permettra de prendre, permettez-moi, monsieur le ministre, d'appeler votre attention sur la situation du personnel affecté dans les territoires d'outre-mer, et plus particulièrement, dans ma circonscription de Saint-Pierre et Miquelon.

En effet, depuis plusieurs années, le personnel militaire dont les effectifs ne dépassent guère une cinquantaine de personnes dans ma circonscription — des gendarmes pour la plupart — attend avec une impatience légitime, mais toujours discrètement exprimée, dans la meilleure tradition de l'armée, que soit modifié, en dehors de toute indemnité spéciale, l'index de correction applicable aux soldes, qui est resté fixé à 1,60, pour qu'il soit porté, dans le cadre même du régime militaire, à un taux de revalorisation raisonnable. Celui-ci devra enfin tenir compte des charges plus lourdes qui incombent à ces personnels, notamment en raison de l'absence de service de police dans ce territoire, et des conditions de vie particulières à cette région. Je vous signale, pour compléter les connaissances de chacun, que la température annuelle moyenne y est de 4 °C, avec toutes les conséquences que cela comporte pour la santé.

Monsieur le ministre, je suis, bien entendu, disposé à voter le budget de la défense. Ma seule réserve pourrait venir de l'absence de solution à ce problème qui constituerait une injustice.

En mettant fin à la situation que je viens de décrire, vous donnerez satisfaction à une revendication qui n'a jamais été ouvertement formulée par les intéressés eux-mêmes, car ils gardent leur dignité, mais qui a été depuis longtemps soutenue par le parlementaire qui a la charge de les défendre. Nous comptons sur votre compréhension.

M. le président. La parole est à M. Dalbera.

M. Daniel Dalbera. « Le malaise de l'armée est indéniable. Nier qu'il y a un malaise dans l'armée est absurde. »

Ainsi débute et se termine l'exposé du rapporteur spécial de la commission des finances pour le titre III du projet de loi de finances du ministère de la défense.

Depuis plusieurs mois, en effet, les événements qui animent nos casernes et les discussions qu'ils suscitent dans l'opinion publique ont mis en lumière ce qu'il faut bien appeler les revendications des soldats du contingent.

Le prétexte de la nécessaire discipline ne doit plus étouffer toutes les aspirations, même les plus légitimes.

Si elle a des devoirs particuliers, cette catégorie de Français a également des droits, et nous soutenons les intéressés lorsqu'ils affirment qu'il est temps de respecter ces droits et leur dignité de citoyens.

Devant une protestation qui n'a rien à voir avec l'antimilitarisme primaire, un certain nombre de mesures ont dû être avancées.

Enfin, l'*Humanité*, seul quotidien national d'opposition, pourra être lue dans les casernes ! Mais cette mesure, dite libérale, ne met que mieux en évidence le caractère intolérable de la discrimination dont ce journal a fait l'objet jusqu'à présent.

Il faut souligner, par ailleurs, que selon la formule officielle, « les dix mesures en question ne nécessitent pas l'obtention de crédits supplémentaires ». Il est donc beaucoup plus simple de bavarder sur le style de vie des appelés et leur intérêt pour le service national, que de satisfaire concrètement leurs aspirations concernant les permissions et de résoudre les problèmes financiers que posent les déplacements à l'occasion de ces permissions, le montant ridiculement faible du prêt et les conditions de vie dans les casernes — accidents, vrais ou faux, maladies, mauvais traitements.

En ce qui concerne les permissions, les déclarations que vous avez faites dans un récent numéro de la revue militaire T. A. M., monsieur le ministre, ne laissent guère de doute sur l'inscription des voyages gratuits au budget 1975. Malheureusement, il ne s'agissait que d'une promesse supplémentaire dans le flot qui déferle depuis l'élection présidentielle. Les intéressés apprécieront.

L'augmentation du prêt de 2 francs à 2,50 francs — je cite un rapporteur spécial de la commission des finances — est dérisoire.

En effet, les appelés toucheront, à partir du 1^{er} janvier 1975, seulement soixante-quinze francs par mois, alors que le montant du prêt est actuellement équivalent à trois cent deux francs en République fédérale d'Allemagne, de deux cent cinquante francs en Suède, de cent quatre-vingt-dix francs en Suisse et de deux cent vingt francs en République démocratique allemande. Ceux qui font si souvent allusion au moral des troupes ont-ils une idée de la gêne que représente pour les jeunes appelés français en République fédérale le fait de toucher quatre fois moins que leurs camarades allemands ?

Un soldat stationné en République fédérale allemande a d'ailleurs calculé dans le détail que pour vivre convenablement un appelé — qui subit comme les autres les méfaits de l'inflation — devrait pouvoir disposer de deux cent soixante-dix francs par mois. Cela signifie qu'actuellement chaque famille doit déboursier deux cents francs par mois pour pallier la carence gouvernementale.

La mesure la plus réaliste est donc celle que prévoit le programme commun de la gauche, à savoir, non seulement un relèvement du prêt à 20 p. 100 du S. M. I. C., mais également son indexation sur ce dernier. Plusieurs membres de la majorité ont d'ailleurs proposé un montant de cet ordre.

En ce qui concerne les quatre permissions annuelles gratuites, je m'associerai à la conclusion qu'en a tiré le ministre de la défense lui-même au cours de sa conférence de presse que relate le journal *Le Monde* du 13 octobre : « Ces mesures ne sont pas suffisantes pour avoir un effet déterminant sur le moral des appelés. Elles ne règlent pas les problèmes de fond ».

Un autre grave problème qui fait que les appelés ne sont pas des citoyens à part entière est celui des conditions de vie dans les casernes. Outre les maladies qui sont toujours aussi systématiquement soignées dans les infirmeries à l'aspirine miracle, les doses variant selon les cas, le nombre des accidents intervenus récemment est préoccupant.

A ce propos, je souhaite, monsieur le ministre, que vous donniez des explications sur la formule : « On a droit à 7 p. 100 de pertes », qui est reprise trop souvent et dans trop de casernes pour être une simple plaisanterie. Si, comme je l'espère, il s'agit d'une interprétation erronée, il serait bon de prendre des mesures pour que cessent cette intimidation et cette démoralisation des soldats qui se plaignent d'être exposés à des risques sérieux lors de certains exercices.

De nombreux députés communistes vous ont interrogé à ce sujet, monsieur le ministre, parmi lesquels MM. Villon, Barel, Kalinsky et Houël. Puisque vous n'avez pas répondu à la plupart de ces questions, peut-être pourriez-vous le faire aujourd'hui.

Outre les très nombreux accidents dus à la fatigue, l'insomnie, l'énervernement, on signale trop fréquemment des accidents mortels.

Après le tunnel de Chézy-sur-Marne, où huit soldats ont trouvé la mort au cours de manœuvres de nuit, Michel Brault, qui participait à un stage de commando, a été écrasé par un char dans des circonstances qui indignent l'opinion publique.

Combien faudrait-il encore d'autres victimes pour réviser les méthodes d'instruction ?

Quelles sont les raisons exactes du décès de ce jeune soldat, originaire de la localité de Manduel, dans le Gard, incorporé au 4^e régiment de hussards, cantonné à la caserne Brun de la ville de Besançon, décès survenu à la suite d'un exercice de marche ?

Pour Jacques Leroy, soldat de la 2^e section de la 5^e compagnie du 9^e régiment du génie stationné à Neuf-Brisach, inutile de chercher. Il est mort, le 21 février dernier, à la suite d'un exercice de navigation au cours duquel il avait été entraîné par le courant, puis pris dans les remous.

Et que dire de la disparition en mer de Claude Caillibotte, au large de Tahiti, alors qu'il servait à bord du *Blavet* ? Est-il suffisant d'affirmer que son état de santé était bon alors que l'intéressé, dans une lettre du 15 février 1974, informait sa famille qu'il se sentait « épuisé, nerveux et fiévreux » ?

On me signale aujourd'hui même qu'à Spire, en R. F. A., un sous-officier est mort noyé au cours d'un exercice et que, pendant un exercice de tir, un autre soldat a reçu une balle dans le poumon. N'ayant pas reçu de soins suffisamment tôt, il est aujourd'hui dans le coma.

Et pour nous en tenir aux cas les plus graves, pourriez-vous nous dire, monsieur le ministre, où en est l'indemnisation des familles, à la suite de la triste affaire de méningites cérébro-spinales de Mülheim en R. F. A., au sujet de laquelle mon ami, M. Virgile Barel, vous a interrogé ?

Des cas isolés ? Non, malheureusement ! La liste est trop longue — je la tiens à votre disposition — et les circonstances trop souvent troublantes.

Mais que se passe-t-il lorsque les soldats refusent de se laisser ainsi maltraiter ou tout simplement lorsqu'ils essaient de faire connaître l'accident une fois survenu ?

Lorsque le jeune Patrick Delaruelle est décédé, le 24 septembre dernier, à bord du porte-avions *Clemenceau*, deux marins ont été envoyés dans les locaux disciplinaires du centre de formation de la marine, au dépôt de Brest, accusés d'être à l'origine de la protestation collective qui a suivi la mort de leur camarade.

Après Colmar, Draguignan, Monthléry, Toulouse, Provins, etc., les sanctions que vous continuez de prendre sont d'autant plus insupportables que, par ailleurs, vous vous répandez en belles déclarations sur la liberté d'expression au sein de l'armée.

Bien sûr l'argument qui justifie une telle répression — censure, mutation, prison — est de taille et les grands mots ne manquent pas : indiscipline, insubordination, subversion. Mais je vous mets au défi, monsieur le ministre, de relever un seul cas d'insubordination réelle dans tous les exemples que j'ai cités.

La grande masse des appelés n'est pas antimilitariste et vous le savez bien, encore que la façon dont ils sont traités risque fort d'engendrer ce sentiment.

C'est, non pas pour porter atteinte au drapeau que Jean Fournel, du 22^e B. C. A. stationné à Nice, a pris la parole devant ses camarades mais, au contraire, pour dénoncer un abus de pouvoir.

Or, il est aujourd'hui détenu à la prison des Baumettes, avec des prisonniers de droit commun et il risque une peine d'emprisonnement de un à cinq ans. Ses propres déclarations et les témoignages qui seront apportés à son procès qui s'ouvre demain, mercredi, montreront que le sort qui lui est réservé est sans commune mesure avec la faute commise.

Comme dans le civil, la répression est une des armes préférées de votre Gouvernement en réponse aux revendications les plus minimes.

Et vous découvrez de l'antimilitarisme un peu partout, même là où il n'existe pas, pour justifier votre politique.

C'est pourquoi, outre les mesures énoncées, notamment par mon ami Pierre Villon, et qui sont contenues dans le programme commun de la gauche, la jeunesse communiste vous fait des propositions concrètes.

Dans son statut démocratique du soldat, elle explique sa conception du service militaire qui doit être réformé, démocratisé, adapté aux besoins de la jeunesse et de notre temps.

Vous avez ce statut entre les mains, monsieur le ministre ; vous savez donc, pour reprendre ce domaine qui vous est cher, qu'il ne repousse pas la discipline en soi, il dit seulement que celle-ci doit être plus juste, plus humaine, fondée sur le respect de la dignité physique et morale du soldat, considéré comme citoyen et bénéficiant de tous ses droits.

Ce statut contient des mesures novatrices et, surtout, concrètes et applicables immédiatement quant au régime des permissions, aux libertés individuelles et collectives, au prêt — 20 p. 100 du S. M. I. C. — aux activités culturelles, sportives, etc. Il répond donc aux aspirations de tous les appelés.

Bien qu'il ait le tort, par ses propositions sérieuses, de vous enlever la plupart de vos arguments pour justifier la répression, nous vous demandons de le prendre pour base dans toute initiative, dans toute discussion tendant à améliorer le sort des appelés.

En un mot, nous vous demandons de tenir vos promesses et si, comme vous le dites, il faut « rapprocher l'armée de la nation », vous avez là, monsieur le ministre, une belle occasion de mettre vos actes en concordance avec vos paroles. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. de Bennetot.

M. Michel de Bennetot. Monsieur le ministre, voici le premier budget que vous nous présentez en qualité de ministre de la défense du premier gouvernement du nouveau septennat.

Au nom de l'union des démocrates pour la République, dont je suis le porte-parole dans ce débat, il m'appartient de vous faire part d'un certain nombre d'observations.

Je les regrouperai sous deux rubriques, en utilisant deux mots-clés de la campagne électorale présidentielle : la continuité et le changement.

La continuité, nous la trouvons dans la doctrine militaire du Gouvernement. Depuis plusieurs semaines, diverses déclarations du chef de l'Etat, du Premier ministre et de vous-même l'ont précisée. Nous en avons pris acte et nous les approuvons.

Notre attitude repose sur une constatation simple, mais fondamentale. Pour nous, la défense de l'Europe ne peut être que le fait des Européens, avec l'aide de leurs alliés et notamment des Etats-Unis. Elle ne saurait être bâtie à l'inverse, c'est-à-dire reposer sur l'action des Américains avec le concours des Européens.

Cette politique se justifie par des raisons d'indépendance et de dignité et par la prise en considération du fait nucléaire.

En effet, une solution de défense intégrée peut apporter à l'Europe les armes du combat, des chars, des avions, des navires.

Elle n'apporte que de façon indirecte les armes de la dissuasion, c'est-à-dire celles qui permettent, non de gagner la guerre — si tant est qu'à l'époque nucléaire cette expression conserve son sens — mais de l'éviter.

« Nul ne peut dire où, quand, comment, de quelle manière les armements nucléaires américains seraient employés », disait jadis le général de Gaulle.

La France a choisi de développer les armements nucléaires pour assurer à son niveau un certain pouvoir de dissuasion. La construction de l'Europe politique doit permettre de renforcer cette dissuasion. Nous l'appelons de nos vœux, en constatant seulement que cette construction apparaît infiniment plus difficile que certains de ses partisans ne le croyaient.

Parmi les interventions faites ce matin, deux appellent de ma part quelques remarques.

M. Villon a parlé de l'armement tactique nucléaire. Il doit d'abord être bien entendu — et cela a déjà été dit, en 1970, lors du débat sur la troisième loi de programme militaire — que le déclenchement de l'arme tactique nucléaire appartient au Président de la République, c'est-à-dire au pouvoir politique. Cette arme n'est pas une super-artillerie. C'est un échelon de la dissuasion nucléaire.

M. André Fanton. Très bien !

M. Michel de Bennetot. M. Villon nous a dit que l'adversaire contre lequel la France déciderait d'employer cette arme répliquerait par un tir nucléaire massif qui anéantirait notre nation.

Monsieur Villon, voici la réponse : ou bien la France n'a pas d'armement nucléaire et l'adversaire peut impunément utiliser l'armement atomique qu'il possède, ou bien la France dispose d'un armement nucléaire et l'adversaire sait qu'en envahissant le territoire national il s'expose à des destructions, sinon totales, du moins très importantes.

Que vaut-il mieux ? Tendre le cou en victime consentante ou manifester que l'on ne se laissera pas attaquer sans que des représailles sévères en découlent ? Tout le pouvoir de la dissuasion est là. Tout le pouvoir de prévenir une guerre est là.

M. Brocard et M. d'Aillières ont proposé un renforcement de la coopération européenne, à travers Euronad par exemple.

Aussi longtemps que la défense de l'Europe ne s'organiserait pas autour des nations européennes, il y a peu de chance pour qu'un organisme européen quelconque favorise réellement la coopération militaire européenne.

Le Premier ministre l'a bien exprimé quand il a souhaité que l'achat d'un avion de combat se traduise par la construction, en Europe, d'un avion conçu par des Européens. Il ne s'agit pas d'un vœu d'ordre mercantile. Il s'agit de savoir si un pas vers la collaboration européenne en matière de défense sera fait ou non à cette occasion.

Ne nous y trompons pas, ceux qui veulent que la défense collective s'organise autrement savent bien que la bataille engagée est essentielle.

Autre mot-clé de la campagne présidentielle : le changement.

Les militaires ont le sentiment d'avoir été tenus jusqu'à présent, sinon totalement, du moins partiellement à l'écart de l'expansion économique et vous l'avez vous-même reconnu, monsieur le ministre, avec une franchise que nous apprécions.

Ils ont le sentiment de n'avoir pas reçu leur juste part. La parité avec les fonctionnaires civils, solennellement affirmée en avril 1969 par M. Couve de Murville et inscrite dans le statut général des militaires, doit les assurer que leur carrière suivra une évolution parallèle. Encore convient-il que leur place dans la hiérarchie soit précisée équitablement, et des amendements vous seront présentés qui visent à une révision de l'actuel classement hiérarchique.

Pour que les militaires ne se sentent pas à part, il faudrait aussi que l'interprétation juridique de certaines lois ne soit pas constamment restrictive en ce qui les concerne.

Je prendrai l'exemple du code des pensions de 1964. Il établit une distinction entre les personnels selon qu'ils ont pris leur retraite avant ou après le 1^{er} décembre 1964. Il en est de même pour leurs ayants droit, les veuves par exemple.

Des juristes de talent nous ont expliqué qu'en droit une telle discrimination pouvait se justifier. Nous pourrions les croire si des arguments exactement opposés ne servaient à justifier, pour d'autres catégories de Français, une position contraire.

Dans quelques semaines, l'Assemblée examinera le projet de loi concernant les handicapés. Supposons que cette loi entre en vigueur le 1^{er} décembre 1974 ; je vous demande, monsieur le ministre — et à travers vous c'est au Gouvernement tout entier que je pose la question — si les bénéficiaires de cette loi seront les Français qui acquerront la qualité de handicapé postérieurement au 1^{er} décembre 1974, ou bien tous les handicapés ?

Si, comme j'ai toutes raisons de le croire, la seconde hypothèse est la bonne, je souhaite que vous revoyiez l'interprétation de la loi du 26 décembre 1964. Les militaires auront alors le sentiment de n'être plus des Français à part.

Pour le personnel de carrière, un délai de trois ans environ doit vous permettre d'accorder le S. M. I. C. aux engagés, compte tenu des avantages en nature qu'ils reçoivent. Cette mesure d'équité est nécessaire pour préserver la dignité des engagés et pour améliorer le nombre et la qualité des engagements.

Une progression régulière de la solde doit aussi être garantie. Trop de sous-officiers quittent l'armée après quinze ou dix-huit ans de service, vous le savez, parce que la progression de leur rémunération est, au-delà de cette période, à peu près nulle.

Vous nous avez dit que les indemnités feraient place progressivement, au fur et à mesure de la publication des statuts, à une revalorisation indiciaire. C'est, en effet, souhaitable pour éviter que ces indemnités, qui se justifient par des sujétions particulières, ne constituent en fait un rattrapage indiciaire plus ou moins camouflé et dont la répercussion serait sensible sur les retraites.

Diverses catégories de personnels attendent depuis plusieurs années des réformes qui leur ont été promises, notamment les officiers d'administration de la délégation ministérielle pour l'armement — M. Allainmat l'a rappelé — ainsi que des autres directions, les officiers techniciens et aussi les techniciens d'études et de fabrication et les secrétaires administratifs. Je me bornerai à cette courte énumération et je me permettrai, à l'occasion, de vous rappeler les détails des réformes à envisager.

Il convient que ce contentieux soit liquidé assez rapidement et vos arbitrages nous laissent espérer qu'il en sera bien ainsi.

La modernisation du service national, enfin, doit être entreprise et vous avez abordé ce sujet en nous indiquant quelles étaient vos intentions pour le prêt du soldat, que nous souhaitons voir passer à quelque cinq ou six francs par jour, pour les déplacements, pour le casernement. Si la solution qui vous a été suggérée par un des membres de la commission de la défense nationale, c'est-à-dire un emprunt permettant d'achever plus rapidement les casernements, peut être retenue, nous l'approuvons.

Mais le problème essentiel reste celui des modalités d'exécution du service. Tout à l'heure, un de nos collègues a précisé quelles étaient les difficultés qui, à son avis, marquaient l'exécution du service en France.

A mon tour, monsieur le ministre, compte tenu de ce qui s'est passé à l'occasion de l'opération Saphir décidée par le Gouvernement, permettez-moi de vous donner mon sentiment sur l'une des directions dans lesquelles vous pourriez agir pour améliorer ces modalités d'exécution.

Cette opération a consisté à envoyer certains bâtiments de la marine nationale dans l'océan Indien, à bord desquels se trouvaient, en particulier, 467 jeunes du contingent dont le lien au service était tel qu'en raison de la durée du voyage ils devaient, en principe, être débarqués pour être remplacés à bord.

Qu'il me soit permis, au passage, d'observer qu'il y a un certain manque de logique à remplacer, en cours d'opération, des jeunes gens déjà instruits par d'autres qui le sont moins. Mais là n'est pas l'essentiel : ce qui compte surtout, et je suis heureux de l'apprendre à M. Dalbera, c'est que sur ces 467 appelés du contingent, 28 p. 100 ont accepté de prolonger leur lien au service pour participer à cette opération, c'est-à-dire pratiquement un tiers. C'est même cette proportion d'un tiers qui a été atteinte sur le porte-avions *Clemenceau* auquel il a fait allusion.

On peut en déduire que ces appelés ne répugnent pas à la vie militaire et l'intérêt qu'ils ont montré pour le déplacement qui leur était offert prouve qu'ils en acceptent certaines contraintes.

M. Daniel Dalbera. Monsieur de Bennetot, me permettez-vous de vous répondre ?

M. Michel de Bennetot. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Dalbera, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Daniel Dalbera. Puisque vous répondez à la place du ministre, et je vous en remercie, voulez-vous aussi indiquer le nombre de maladies et de décès enregistrés à bord de ce même *Clemenceau* ? (*Protestations sur divers bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Michel de Bennetot. Je n'ai pas à répondre à la place du ministre...

M. Jacques Soufflet, ministre de la défense. Voulez-vous me permettre de le faire, monsieur de Bennetot ?

M. Michel de Bennetot. Volontiers, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre de la défense. Monsieur Dalbera, je tiens à vous rassurer : quand je répondrai aux différents orateurs, je ne manquerai pas de vous répondre sur ce point.

M. Michel de Bennetot. Vos amis et vous-même, monsieur Dalbera, avez présenté certaines observations sur le service national. On nous a rebattu les oreilles de l'appel des Cent.

Or, sur 270 000 hommes, j'ignore combien de signatures a recueillies cet appel, mais je vous répète que sur 467 jeunes gens servant sur un bâtiment de la marine nationale qui, selon vous, aurait été le cadre de certains incidents, un tiers des appelés ont accepté de prolonger leur lien au service. Voilà la véritable réponse des jeunes Français à vos affirmations ! (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. André Fanton. M. Dalbera est incompetent !

M. Daniel Dalbera. C'est vous qui parlez de l'appel des Cent !

M. Michel de Bennetot. Il faut bien en parler, puisqu'il sert de base à vos raisonnements.

Je vous réponds, non par un nombre de signatures, mais par un acte volontaire de jeunes sur un bâtiment, dans des conditions précises que vous pouvez vérifier.

De plus, il se trouve que ces faits se sont déroulés dans ma circonscription, où j'ai quelques raisons d'être informé de ce qui se passe.

M. Xavier Hamelin. Très bien !

M. Michel de Bennetot. Monsieur le ministre, les modalités d'exécution du service national ont besoin d'être modernisées ; vous l'avez reconnu et je souhaite que l'organisme de concertation, associant des parlementaires, des militaires et des appelés, dont vous envisagez la création, vous apporte les éléments d'une amélioration de ce service.

Pour ma part, je la vois dans une diversification de la durée du service national, non une diversification autoritaire car, bien que cette solution soit en vigueur dans certains pays, elle me paraît assez contraire à la tradition républicaine, mais une diversification ou, à une partie obligatoire du service, s'ajouterait une contribution volontaire en échange d'avantages.

J'ai cité un exemple pratique qui concerne la marine nationale et qui montre qu'on peut améliorer le fonctionnement de nos bâtiments opérationnels. Le Président de la République a souhaité qu'« une capacité militaire propre, mobile, correspondant à sa dimension comme Etat moderne soit désormais celle de la France ».

Cela suppose que la capacité opérationnelle de nos unités soit améliorée. Le volontariat peut apporter, dans ce domaine, certaines améliorations. Mais cette expérience doit être menée progressivement et je souhaite qu'elle soit appliquée en premier lieu à l'armée où il est le plus certain qu'elle sera bénéfique, c'est-à-dire à la marine nationale.

Monsieur le ministre, soyez sans inquiétude en ce qui concerne le vote du groupe de l'union des démocrates pour la République. Dans sa totalité, il approuvera votre budget. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

M. le président. La parole est à M. Aumont.

M. Robert Aumont. Monsieur le ministre, Je vous entretiendrai de problèmes dont certains ont été évoqués l'an dernier à cette tribune ou, depuis, en commission, sans que pour autant une suite favorable leur ait été donnée.

Vous avez accepté que le budget des armées soit un budget d'austérité. Ce faisant, il est évident que vous ne pouvez satisfaire ni le personnel des armées ni la nation.

Par exemple, vous demandez à chaque arme de supporter une importante compression de sa dotation en carburant et, afin qu'il n'y ait pas d'injustice, vous imposez la même mesure à la gendarmerie — j'espère d'ailleurs que le nombre de ses missions sera réduit d'autant. Mais, dans le même temps, vous prévoyez une augmentation des effectifs de la gendarmerie, mesure d'ailleurs souhaitée par tous. Il y a là, vous en conviendrez, contradiction. En effet, plus de personnel veut dire plus de missions ; plus de missions, plus de véhicules ; et plus de véhicules, plus de carburant. Vous nous proposez plus de personnels et moins de carburant, la gendarmerie est donc pénalisée contrairement à votre souci d'équité.

L'augmentation des effectifs de la gendarmerie va permettre la création ou le renforcement de certaines brigades. C'est bien. Il faut donc mettre sur pied un programme de construction de logements.

A plusieurs reprises, j'ai souhaité qu'un contingent national de logements H. L. M. soit attribué à la gendarmerie. Votre prédécesseur, aujourd'hui ministre de l'équipement, avait favorablement accueilli cette demande. Aussi je vous demande de le solliciter afin que, les sociétés H. L. M. construisant les logements et les collectivités locales, les bureaux, nos gendarmes aient enfin les logements décents qu'ils sont en droit d'attendre.

Le même processus peut d'ailleurs s'appliquer au logement des militaires de carrière dans les villes de garnison.

Nous espérons voir supprimer le caractère exceptionnel attaché à l'échelon de fin de carrière. Hélas ! le dernier conseil de la défense n'a rien prévu à ce sujet.

La solde militaire donne lieu à beaucoup de critiques ; les primes sont augmentées sans que change pour autant le salaire de base. Nous sommes farouchement opposés à ce système qui trompe l'actif et lèse le retraité.

Le prêt des appelés reste ridiculement bas, et ce malgré une augmentation de 25 p. 100. Monsieur le ministre, un appelé basé à Trèves, en République fédérale allemande, percevant deux francs cinquante centimes par jour et menant une vie monastique, devra attendre trente jours de solde pour pouvoir venir en permission à Laon, le coût du billet aller et retour se montant à soixante-quinze francs.

Ceux de nos soldats qui sont stationnés en R. F. A. et qui y représentent notre pays paient place entière sur les chemins de fer allemands et ne perçoivent que deux francs cinquante par jour, alors que le soldat allemand perçoit dix francs, soit quatre fois plus. Les appelés d'un petit pays voisin du nôtre, la Belgique, ont un prêt encore plus élevé. J'insiste, monsieur le ministre, pour que nos soldats stationnés en R. F. A., aient la parité avec leurs camarades allemands.

Enfin tous les élus souhaitent que notre armée soit chaque jour plus proche de la population.

La règle des deux années de commandement impose aux officiers une rotation biennale qui ne leur permet pas de nouer les liens d'amitié souhaitables avec les civils. Il faut, en ce domaine, rechercher hardiment une solution de remplacement, quitte à casser des habitudes.

L'an dernier, l'état-major général des armées a voulu tenter une expérience qui, selon M. Galley, alors ministre de la défense nationale, ne devait pas se prolonger au-delà de six mois. Elle consistait à diminuer le personnel des délégations militaires et à donner un commandement au colonel chargé de délégation militaire.

L'Aisne était département expérimental. Une année s'est écoulée et l'expérience continue. Le colonel va terminer son temps de commandement et la règle des deux ans va jouer. Notre délégué militaire va changer avant qu'il ait pu juger de l'efficacité de ses efforts.

Les mesures concernant les délégations militaires sont néfastes et ne peuvent qu'empêcher de se nouer les contacts nécessaires entre les militaires et la population.

Je veux aussi vous signaler l'illogisme de l'organisation administrative militaire qui ne se superpose pas à l'organisation administrative civile. D'où une certaine gêne dans les relations. Certains de mes collègues de la commission de la défense nationale m'ont dit que cette question était évoquée depuis vingt ans sans résultat. S'il en est ainsi et qu'il soit impossible, même au Parlement appuyant le ministre de la défense nationale, de faire évoluer les structures administratives de notre armée, ne cherchez plus ailleurs les raisons de son isolement, chaque jour plus évident. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Hamel.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le ministre, il n'est pas de plus belle lutte humaine que celle pour la défense de la paix.

Au terme de ce débat, vous devez mesurer tout le poids des responsabilités qui pèsent sur vous et qui sont aujourd'hui plus graves encore qu'hier, car — vous n'avez sans doute pas manqué de constater ce fait politiquement très important — sur la quasi totalité des bancs de cette Assemblée, non seulement sur ceux de l'ancienne majorité et des groupes politiques qui l'ont rejointe depuis l'élection présidentielle, mais aussi sur ceux de nos collègues socialistes, s'est manifestée la déception que le projet de budget du ministère de la défense pour 1975 ne soit que ce qu'il est, compte tenu de la conjoncture internationale et de l'effort accompli en matière de défense par d'autres grandes nations.

Vous avez sans doute compris que, fort de l'appui des quatre cinquièmes des députés, vous pourrez mener à bien une campagne d'information de l'opinion française sur les problèmes de défense, campagne qui vous permettra l'an prochain, si vous recueillez aussi l'accord des autres membres du Gouvernement, de disposer d'un budget militaire répondant mieux aux exigences de notre défense.

Aujourd'hui, alors que les jeunes générations, encore traumatisées — et à juste titre — par les guerres que nous avons vécues, méditent sur le drame de cette Europe où depuis le début de ce siècle quelque cent millions d'hommes sont morts et qu'ils en concluent que la guerre est une chose horrible, il est de votre devoir, monsieur le ministre, sans jamais oublier que la défense est liée à la diplomatie et que vous ne pouvez vous exprimer qu'avec la prudence qui s'impose à vos fonctions, de rappeler que la France, plus que jamais éprise de paix, doit cependant veiller plus que jamais aussi à sa défense.

Vous voudrez bien excuser, monsieur le ministre, le caractère improvisé de mon intervention.

Un de mes collègues m'a demandé de le remplacer au pied levé et je n'ai pas pu préparer mes propos.

Il y a quelques instants, je songeais aux débats qui se déroulent dans cette enceinte en 1868, deux ans après Sadowa. La Prusse réarmait alors jusqu'aux dents et un projet de réforme militaire fut proposé par le maréchal Niel. Le Corps législatif le repoussa et Napoléon III n'eut pas le courage d'insister pour qu'il fut finalement adopté. Et ce fut la défaite de 1870.

M. Villon, qui a des idées fondamentalement différentes des miennes, mais dont je respecte la conviction avec laquelle ils les défend, me permettra de rappeler, dans le seul souci de la vérité historique, qu'au cours de la campagne des élections législatives qui se déroulèrent en 1913, quelques trimestres avant l'hécatombe de cinquante-deux mois dont nous avons commémoré hier la fin glorieuse, les candidats s'étaient en majorité prononcés pour une plus grande justice sociale, mais contre la loi des trois ans. Qui peut affirmer que l'Allemagne nous aurait tout de même attaqués au mois d'août 1914, si le monde politique français avait manifesté en 1913 une plus grande volonté de défense nationale ?

M. Pierre Villon. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Hamel ?

M. Emmanuel Hamel. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Villon avec l'autorisation de l'orateur.

M. Pierre Villon. Monsieur Hamel, j'ai évoqué les débats qui, dans cette enceinte, ont amené le triomphe des partisans de la loi des trois ans et la défaite de ceux qui étaient favorables à une armée essentiellement basée sur les réserves. Que les élections de 1913 aient ensuite donné l'avantage à ces derniers, c'est une chose ; mais le fait est que la loi des trois ans avait été adoptée, qu'elle était appliquée en 1914 et que c'est principalement le manque de réserves de l'armée française qui a permis à l'Allemagne de Guillaume II de remporter des victoires au début de la guerre, victoires qui n'ont pu être annulées que lorsque la France fut revenue à l'idée qu'il convenait d'opposer les réserves instruites et rassemblées dans une grande armée de masse à l'armée allemande. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. Emmanuel Hamel. Si d'aventure des attachés militaires nous écoutent, ils pourront constater — je m'en réjouis — qu'il est maintenant reconnu non plus sur les quatre cinquièmes de ces bancs, mais sur leur totalité, que la France, pays passionnément attaché à la paix et méditant sur son histoire, convient que ce fut une erreur, avant 1913, dans certaines fractions de l'opinion, de combattre contre le service de trois ans.

M. Pierre Villon. Non !

M. Emmanuel Hamel. Je me souviens que dans ma jeunesse, en 1936, on lisait un peu partout sur les murs l'inscription : « A bas les deux ans ! » C'était après 1935, à une époque où l'Allemagne avait déjà commencé à réarmer.

D'aucuns diront : est-ce la peine de méditer sur l'histoire alors que les temps ont changé ? Mais, s'agissant d'un temps qui est encore assez proche, aucun de nous ne saurait manquer de saluer l'héroïque défense que le peuple soviétique a opposé à l'attaque de l'invasisseur allemand. Aucun de nous, pour peu qu'il se soit rendu en Russie, ne peut oublier la marque laissée dans le cœur de ce peuple par le sacrifice de dix-sept millions de Russes morts pour la défense de leur patrie.

Mais les Européens, notamment nous Français, qui nous réjouissons de voir se développer les liens de coopération économique avec la grande république d'Europe de l'Est, à côté

de laquelle combattirent les héroïques aviateurs de l'escadrille Normandie-Niemen, les Européens de l'Ouest, dis-je, ont aussi le droit de dire leur volonté de se défendre contre les menaces extérieures.

Certes, monsieur le ministre, votre fonction vous empêche de tenir publiquement de tels propos. Mais il y a dans la vie politique une stratégie des rôles et il est bon qu'un député sans grade, sans honneurs, inconnu, mais dont la parole peut dépasser le cadre de cette enceinte, comme le laissait entendre le président Edgar Faure le jour où il a parlé de la publicité de la tribune, fasse savoir au pays que le maintien de la paix implique un équilibre des forces et une volonté farouche de défense.

Or un certain nombre de documents prouvent à l'envi que, si la Russie, avec son immense empire et après avoir médité sur sa propre histoire, peut se sentir comme tenaillée entre la pression de l'Amérique et celle de la Chine, il n'en reste pas moins que nous, Français, pouvons rappeler, en des termes calmes et posés qui ne compromettent nullement l'extension des relations économiques et diplomatiques avec les Russes, les chiffres officiels — M. Commenay parlait tout à l'heure de cent quarante-deux divisions soviétiques stationnées en Europe de l'Est — qui figurent dans les documents dont disposent les différentes commissions parlementaires et qui prouvent sans conteste le développement considérable qu'a connu ces dernières années la puissance militaire soviétique en Europe.

Il est d'ailleurs extraordinaire que les frictions qui se produisent sur des milliers de kilomètres tout au long de la frontière russo-chinoise et qui incitent la Russie, jalouse de son indépendance et de son unité nationale devant la menace que fait peser la Chine, à entretenir plus d'un million d'hommes le long de cette frontière, n'ont entraîné aucune diminution du nombre des divisions soviétiques stationnées en Europe, bien au contraire.

Monsieur le ministre, les dirigeants du peuple soviétique sont formés à la discipline d'un marxisme réaliste ; l'affirmation de notre volonté de défense ne devrait pas les empêcher de développer avec nous, dans l'intérêt commun de nos deux peuples, les relations économiques et politiques. Il n'en reste pas moins qu'ils pourraient un jour être tentés d'user de leur puissance militaire, d'autant que l'Europe — c'est là le drame — leur apparaît pour une large part comme pourrie par certains excès du capitalisme, par la drogue, par l'érotisme et par ce fait que nous, les adultes, qui avons vécu une époque de patriotisme dont nous pourrions être toujours fiers, nous n'avons plus le courage de rappeler à nos enfants que ce que nous avons fait nous avions raison de le faire et que la méditation sur l'histoire de France depuis 1788 jusqu'à nos jours enseigne qu'un peuple toujours épris de paix se doit en toutes circonstances d'être toujours prêt au péril de sa vie à défendre son indépendance.

Je conclus.

Pussions-nous constater dans six mois, lorsque aura lieu le grand débat sur la Défense nationale, que, compte tenu de la prudence nécessaire à votre fonction, qui n'est pas seulement celle de ministre de la Défense nationale mais aussi celle d'un responsable politique dont l'action s'insère dans l'action diplomatique de la France avec le concours des officiers qui, sous votre impulsion, servent la République et la France, pussions-nous constater, dis-je, qu'un effort considérable a été fait pour une prise de conscience, par notre peuple, dans un esprit pacifique et de coopération, de la nécessité d'une défense nationale plus forte pour garantir en toute circonstance nos libertés nationales et notre indépendance.

Pussions-nous alors, parlementaires français, si le devoir nous en était présenté l'an prochain, accepter une substantielle augmentation des dépenses militaires. Car aujourd'hui, comme au cours des soixante-quatorze dernières années, comme au temps de la glorieuse Révolution, notre devise de nation pacifique doit être celle qui est gravée en lettres d'or sur un vieux drapeau de la Révolution et de l'Empire, que détient une commune de ma circonscription : « La liberté ou la mort ».

Si vous parvenez à convaincre la France que cette devise doit toujours rester la sienne, vous aurez fait pour la défense nationale française et pour la paix une œuvre qu'il est de votre devoir d'accomplir. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

M. le président. La parole est à M. Darinot.

M. Louis Darinot. Monsieur le ministre, vous n'avez pas connu les joies de la dernière plongée sous-marine. Mais si moi, député de Cherbourg, je n'ai pu assister au lancement

de l'Agosta, vous en portez la responsabilité et savez pourquoi. (Exclamations sur divers bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, centristes et démocrates sociaux.)

Je désire aujourd'hui vous interroger sur l'avenir des établissements d'Etat de la défense nationale. Je vous poserai une série de questions sur les plans de charge, les intégrations, les salaires ouvriers et les droits syndicaux, quatre sujets sur lesquels il me semble bon de lever dès maintenant toute ambiguïté.

Pouvez-vous nous préciser où en sont les plans de charge de nos divers établissements ?

Pensez-vous pouvoir faire réserver en priorité les commandes aux établissements d'Etat ?

Quelle est votre conception du maintien de la qualification des personnels ?

Va-t-on continuer d'embaucher des ouvriers professionnels titulaires du C.A.P. dans les groupes III et IV, c'est-à-dire en tant qu'O.S. 1 et O.S. 2, comme cela se pratique, par exemple, au bassin 10 de Brest, où s'effectue le carénage du *Redoutable*, alors que ce travail réclame, comme vous le savez, une certaine qualification ? Un tiers du personnel se trouve classé dans les catégories que je viens de citer.

Par ailleurs, une partie importante du personnel — qu'il s'agisse des ouvriers ou des fonctionnaires — reste en dehors du statut : ce sont les non-titulaires, ou plus simplement les auxiliaires, dont le sort peu enviable commence à être mieux connu de tous. A Cherbourg, sur 100 des personnels seulement sont sous statut, les 43 p. 100 restants étant soit des temporaires, soit des travailleurs sous régie directe.

Pourquoi se refuse-t-on à intégrer ces auxiliaires en leur accordant, même si aucun emploi n'est créé pour autant, les garanties du statut en ce qui concerne l'emploi et la retraite notamment, sinon par souci de ménager un passage progressif mais inéluctable à la privatisation ?

Tandis que M. Delpech, devant la commission de la défense nationale, laissait entendre que 2 300 à 2 400 intégrations pourraient être réalisées avant 1975, vous vous êtes refusé, quelques jours plus tard, devant les organisations syndicales, à citer quel chiffre que ce soit, vous contentant d'envisager le comblement des places vacantes. Quel progrès, vraiment ! En fait, c'est la politique de stabilisation des effectifs non statutaires poursuivie depuis longtemps qui se trouvait ainsi confirmée. Ne serait-il pas possible, monsieur le ministre, de fixer un échéancier d'intégration permettant de résorber progressivement les effectifs temporaires ?

Quand et comment comptez-vous discuter du réajustement des salaires pour combler l'écart inconcevable qui les sépare de ceux de la métallurgie parisienne ?

J'aimerais vous interroger également sur bien d'autres points, tels que les abatements de zones, le nouveau statut des chefs de travaux I.T.E.F. — qui semble soulever beaucoup de réprobation — ou le sort fait aux quelques deux cent cinquante chefs d'équipe ex-immatriculés. Attendez-vous la totale disparition de ces derniers avant de faire un geste d'humanité en leur faveur ? Pourquoi leur faire payer plus longtemps les conséquences d'un choix arrivé en 1949 dont ils n'étaient pas en mesure d'apprécier toutes les incidences ?

Il faut bien évoquer encore la situation créée par la très forte inflation que nous connaissons et qui entraîne une rapide dégradation du pouvoir d'achat, non seulement des travailleurs actifs, mais aussi des retraités, des veuves et des pensionnés, beaucoup plus lourdement touchés encore.

Il semble que vous ayez conscience de la gravité du problème, puisque vous êtes personnellement intervenu pour obtenir une allocation exceptionnelle de deux cent cinquante francs, je crois. Nous aurions souhaité que M. le ministre de l'économie et des finances nous confirme aujourd'hui son accord. Quant aux syndicats, ils réclament une revalorisation intermédiaire du pouvoir d'achat selon des modalités qui diffèrent, d'ailleurs, suivant les organisations.

Enfin, j'en viens à la question des droits syndicaux. Invoquant la loi d'amnistie, j'avais demandé à M. le garde des sceaux que les travailleurs des établissements d'Etat soient payés pour les heures de travail perdues lors des actions du troisième trimestre 1973. Je n'ai reçu aucune réponse. Je n'entendais pas par là que les travailleurs devaient être amnistiés pour l'exercice du droit de grève parfaitement légitime, mais simplement proposer une procédure vous permettant d'éviter que le remboursement ne soit considéré comme un précédent.

Ma dernière question aura trait aux mesures de libéralisation que vous comptez prendre, notamment en ce qui concerne le régime des casernes. Aujourd'hui encore, si les organisations

syndicales peuvent tenir leurs assemblées générales dans les locaux des établissements d'Etat — et encore pas partout, par exemple à Cherbourg — elles ne sont pas autorisées à laisser entrer leurs responsables confédéraux.

Monsieur le ministre, autoriserez-vous MM. Georges Séguy, Edmond Maire et André Bergeron, entre autres, à participer aux assemblées générales des organisations syndicales des travailleurs civils des établissements d'Etat sur les lieux de leur travail ?

M. Guy Beck. Très bien !

M. Louis Darinot. Je me permettrai en conclusion de vous renvoyer à l'hommage rendu au parti socialiste par M. Joël Le Theule dans son rapport écrit. Nous voterons contre votre budget, monsieur le ministre, non parce que nous récusons l'idée de défense nationale indépendante, mais au contraire parce que, précisément, nous sommes attachés à cette notion.

M. André Fanton. Vous êtes donc partisan de la fermeture des établissements d'Etat !

M. Louis Darinot. Nous craignons que votre politique générale, dont le budget de la défense nationale n'est qu'un reflet, mette en péril notre indépendance et assujettisse, par laxisme, notre politique à l'impérialisme américain. La tentation atlantiste se dessine en filigrane dans vos propos et plus encore dans vos actes. Qui répondra à notre inquiétude sur ce point, vous-même ou M. le Président de la République ?

Cette question fondamentale pour l'indépendance de notre pays doit trouver une réponse sans ambiguïté. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. André Fanton. Vous êtes comique !

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Jacques Soufflet, ministre de la défense. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, vendredi dernier, au cours d'un exposé d'une demi-heure environ, j'ai eu l'occasion de définir, d'une manière brève sans doute, mais très complète, les orientations du ministère de la défense et par conséquent du Gouvernement en matière de défense, à la fois sur le plan des armements et sur celui du personnel.

Je vais maintenant essayer de répondre avec autant de précision et de concision que possible à certaines sinon à toutes les questions qui m'ont été posées.

Auparavant, je voudrais encore une fois remercier les rapporteurs de vos deux commissions, la commission des finances et la commission de la défense nationale et des forces armées, pour l'analyse exhaustive, pertinente et objective qu'ils ont faite du budget qui vous est présenté.

J'observe que la plupart des orateurs ont bien voulu comme eux donner acte au Gouvernement et au ministre de la défense des efforts accomplis dans le cadre d'un budget de rigueur pour améliorer la situation des militaires, cadres et appelés, tout en sauvegardant la qualité de nos équipements. S'agissant des hommes, j'ai noté l'approbation apportée au plan de trois ans que j'ai annoncé aux fins de poursuivre l'amélioration de la condition militaire et des conditions d'exécution du service militaire.

J'ai aussi pris bonne note du souhait manifesté par plusieurs orateurs, et notamment par M. Le Theule et M. d'Aillères, que cette action ne se fasse pas à l'avenir au détriment du titre V. Vous rejoignez ainsi la préoccupation que j'éprouve moi-même et dont je vous ai fait part dans mon exposé introductif vendredi dernier. Je rejoins ainsi une autre préoccupation, qui porte sur le niveau des moyens d'étude et de recherche. Sans doute accepterez-vous d'en tenir compte dès aujourd'hui, lors de la discussion de certains de vos amendements.

Je profiterai de ce que ses propos sont tous frais dans ma mémoire pour répondre d'abord à M. Darinot, qui s'est plaint de n'avoir pu assister au récent lancement d'un sous-marin Agosta.

Si M. Darinot n'a pas pu y assister, c'est parce que le personnel de l'arsenal de Cherbourg tentait d'interdire au ministre de la défense d'entrer par la porte qui lui plaisait et ceci est inadmissible. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, centristes et démocrates sociaux.)

Jusqu'à preuve du contraire, monsieur Darinot, j'entrerais par la porte qui convient, quand je me rendrai dans un établissement militaire, et je n'entends pas me soumettre, alors qu'il n'y a pas de grève, au bon vouloir des syndicats. (Applaudissements sur les mêmes bancs. — Protestations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. André Fanton. M. Darinot est le fossoyeur des établissements militaires.

M. le ministre de la défense. Ma réponse à M. Darinot, toutefois, ne sera pas entièrement négative : je puis lui dire que le plan de charge de ces établissements militaires n'est pas menacé et je pense qu'en 1975, nous n'aurons pas à faire face à de très graves problèmes.

Il n'y a donc pas de raison de faire grève et de compromettre ainsi nos possibilités non seulement de fabriquer pour nos propres forces, mais également pour l'exportation des matériels.

M. Alexandre Bolo. Ils s'en moquent !

M. le ministre de la défense. Cela dit, je peux vous assurer qu'une priorité sera donnée aux commandes d'Etat.

Enfin, monsieur Darinot, sachez que je ne refuse pas de recevoir — je l'ai déjà fait deux fois en moins de six mois — les représentants des syndicats. Si vous le permettez, c'est avec eux seuls que je traiterai de questions telles que l'intégration ou l'augmentation des primes spéciales accordées aux ouvriers qui procèdent au carénage du sous-marin *Le Redoutable*, dans le bassin 10 de Brest. Je n'ai pas à discuter ici avec vous de problèmes qui sont entièrement de ma compétence et, naturellement, de celle des représentations syndicales que je reçois. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, centristes et démocrates sociaux. — Protestations sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

M. Louis Darinot. J'en prends bonne note.

M. le ministre de la défense. Je prends acte, au nom du Gouvernement, des remarques formulées par certains rapporteurs, et en particulier par M. Le Theule, sur les retards apportés cette année aux réponses à certaines questions par eux posées, de même qu'à la diffusion du compte rendu d'exécution de la loi programme. Ces retards sont dus à l'élection du Président de la République, au changement de gouvernement et aux décisions qui ont été prises lors du conseil de défense du 10 octobre. Je vous prie de m'en excuser et j'espère qu'ils ne se reproduiront plus. Je comprends parfaitement que vous ayez pu en être gênés dans l'examen d'un budget aussi important que celui de la défense.

Je voudrais maintenant répondre aux rapporteurs et aux divers orateurs, en abordant d'abord les problèmes d'équipement.

Je ne les retiendrai pas tous, mais je pense qu'il faut dire un mot du niveau des crédits d'études dont M. Le Theule a observé qu'ils étaient, cette année, particulièrement bas.

C'est exact, mais dans un budget placé sous le signe de la rigueur, il était difficile qu'il en soit autrement ; les crédits du titre III s'accroissant de toutes les mesures que je vous ai présentées, il fallait bien prendre l'argent quelque part. J'insiste toutefois sur le fait que cette rigueur ne doit pas s'appliquer plusieurs années de suite si nous ne voulons pas que soit réduite à terme notre capacité de conception des matériels, donc les possibilités d'équipement de nos propres forces et notre compétitivité à l'exportation. Nous veillerons à prendre toutes les mesures de nature à sauvegarder l'avenir de nos fabrications d'armement.

Vous avez raison, monsieur Le Theule, lorsque vous affirmez qu'il faut changer profondément l'organisation du Centre d'expérimentation du Pacifique. Les essais aériens sont terminés, les essais souterrains vont commencer. Il faudra, à l'évidence, réduire les effectifs et adapter les moyens à ce nouveau mode de tir. Mais il me paraît ambitieux de vouloir, comme vous l'avez suggéré, réduire dès l'an prochain les effectifs de 50 p. 100. Je n'ai pas besoin de rappeler à l'ancien ministre des départements et territoires d'outre-mer que vous êtes les conséquences que ne manquerait pas d'avoir sur l'économie de la Polynésie une réduction trop brutale de l'activité du Centre d'expérimentation du Pacifique qui rapporte au territoire 54 p. 100 de ses ressources publiques et occupe 2 600 personnes.

Dès maintenant, des unités terrestres, navales et aériennes rentrent définitivement ; d'autres le feront avant la fin de l'année. Il est tout à fait naturel d'aller dans le sens que vous avez indiqué.

On m'a ensuite demandé quelles étaient mes orientations concernant l'arme nucléaire tactique. L'arme nucléaire, c'est de l'équipement ; son emploi, de la stratégie. Je répondrai sur l'un et l'autre points.

La réponse est forcément politique. L'arme nucléaire tactique, comme l'arme nucléaire stratégique, constitue un élément de notre force de dissuasion. Il doit inciter un agresseur éventuel à réfléchir avant de s'engager.

Supposons que l'agression ait lieu, sans chercher à imaginer qui peut être l'agresseur : elle met en jeu notre riposte stratégique. L'utilisation de notre force nucléaire tactique, conjointe-

ment avec nos forces classiques, peut donner à cette riposte toute sa crédibilité et interdire la prise de gages territoriaux qui nous mettraient dans une dangereuse position de faiblesse.

La décision d'emploi de l'arme nucléaire, qu'elle soit stratégique ou tactique, appartient au Président de la République.

M. Jacques Cressard, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre de la défense. Et le contrôle gouvernemental, dans son principe et dans ses moyens, interdit en toutes circonstances qu'il en soit autrement.

En définitive, la possession d'un armement nucléaire tactique doit permettre d'étendre les possibilités de la dissuasion et, par là même, d'en renforcer considérablement l'efficacité.

M. Le Theule m'a posé une question sur l'hélicoptère WG 13. C'est un appareil réalisé en coopération avec la Grande-Bretagne et destiné à équiper la marine pour la lutte anti-sous-marine et anti-surface. Les autorisations de programme inscrites en 1975 — 62,5 millions de francs — sont destinées, d'une part, à compléter le financement de la première commande de dix-huit unités et, d'autre part, à assurer la continuité de la chaîne de production par des approvisionnements à long cycle de la commande suivante, qui pourrait être de l'ordre d'une vingtaine d'appareils.

M. Crespin m'a parlé du missile Crotale. L'adaptation du Crotale, engin initialement conçu pour des batteries terrestres, à notre marine nationale, a nécessité une dotation spécifique d'environ 90 millions de francs, dont l'essentiel a déjà été inscrit au budget précédent. Les premières commandes de série seront lancées en 1975, l'objectif étant que les premières livraisons soient compatibles avec le calendrier de construction des Corvettes.

M. Crespin m'a aussi parlé de l'Atlantic MK 2. Il est exact que son programme est d'un coût élevé. Nous avons coopéré avec l'Allemagne et les Pays-Bas pour la mise au point de la première génération de cet avion et nous espérons poursuivre cette coopération pour la deuxième génération. Cet appel n'a, pour l'instant, guère été entendu. C'est pourquoi nous explorons actuellement les possibilités d'une coopération partielle avec la Grande-Bretagne sur certains éléments du système d'armes qui pourrait être commun à l'Atlantic MK 2 et au Nimrod modernisé.

En fonction de ces considérations, je compte, dans les prochaines semaines, décider de la solution à adopter pour permettre à la marine d'assurer dans l'avenir ses missions de surveillance de surface et de surveillance anti-sous-marine, missions auxquelles l'Atlantic MK 2 permettrait effectivement de répondre d'une manière satisfaisante.

M. Crespin m'a également interrogé sur le sous-marin nucléaire d'attaque. Selon le calendrier de réalisation, la mise en cale du premier sous-marin de ce type aura lieu en 1976 et sa mise en service en 1980, ce qui est conforme aux prévisions.

M. Noal a fait observer qu'aucune commande de chars A. M. X. 30 ni d'armes individuelles n'apparaissent dans le projet de budget pour 1975. Il n'a pas tout à fait tort, mais je précise cependant qu'est prévue la commande de 20 chars A. M. X. 30 de dépannage et qu'un crédit de 60 millions de francs est inscrit pour l'achat d'armes individuelles.

Telles sont les précisions que je voulais apporter concernant l'équipement.

L'infrastructure, à juste titre, a longuement retenu votre attention.

M. Albert Bignon et M. le président Voilquin ont évoqué le sort de la poudrerie d'Angoulême.

Se préoccupant de l'avenir de cette poudrerie, M. Bignon a estimé qu'elle ne devrait pas être fermée, mais apportée à la Société nationale des poudres et explosifs. J'ai personnellement analysé le dossier. Je n'ignore pas les éléments favorables au maintien en activité de cet établissement. Mais ce dossier est complexe et vous savez que les rapports de l'Etat et de la Société nationale des poudres et explosifs sont régis par une convention très précise. Je considère néanmoins que les discussions en cours entre le ministère de la défense et la société devraient aboutir — et vous pouvez interpréter ce mot dans son sens le plus favorable — dans les prochaines semaines. En tout état de cause, j'ai été très sensible aux arguments fort judicieux qui ont été développés.

S'agissant des installations sportives et des casernements en République fédérale d'Allemagne, M. Le Theule a fait observer que les Allemands consentent des efforts remarquables pour l'entretien des casernements des forces américaines, un peu moins spectaculaires pour les casernements des forces britanniques et ne font rien du tout pour ceux des forces françaises. Il me

demande si cette question de l'entretien des casernements a été posée au gouvernement allemand. Je lui réponds qu'elle a été effectivement posée au mois de juillet dernier.

Le Gouvernement et mon ministère se préoccupent de la modernisation de l'infrastructure immobilière mise à la disposition des forces françaises en Allemagne. Il en a été discuté avec M. Leber, ministre fédéral de la défense. La solution s'annonce difficile car la situation juridique de nos forces en Allemagne est très différente de celles des troupes américaines et britanniques.

En effet, notre présence en République fédérale d'Allemagne repose non sur un traité mais sur un échange de lettres entre les ministres des affaires étrangères des deux pays. Par ailleurs, nous n'avons jamais demandé de compensation en devises et cette attitude a été approuvée à plusieurs reprises, officiellement et publiquement.

Toutefois les négociations se poursuivent, et je m'efforcerais bien naturellement d'obtenir des Allemands une participation financière à la modernisation des casernements, modernisation qu'il ne faut pas confondre d'ailleurs avec leur entretien courant.

Selon M. Le Theule, dont le rapport est très complet, les armées ne disposeraient pas de gymnases et de piscines en nombre suffisant. Mais les armées ont toujours eu le souci de disposer des installations nécessaires à l'entraînement physique des appelés. De façon à assurer le plein emploi des équipements, elles se sont toujours efforcées de se rapprocher des municipalités, soit pour la construction en participation de piscines, dans le cadre de l'opération « mille piscines », soit encore en cédant des emprises pour la construction de stades communaux moyennant des réservations d'heures d'emploi. Toutefois, lorsque les effectifs le justifient, les armées réalisent des équipements purement militaires. Ainsi, chaque année, plus de 2 p. 100 des crédits d'infrastructure sont consacrés à de telles réalisations.

J'ai décidé que tous les jeunes à la fin de leur service devraient être capables de nager et l'on me fait observer que je n'ai pas les moyens d'atteindre cet objectif. Actuellement, à peine la moitié des jeunes qui arrivent à l'armée savent nager; la proportion est en moyenne un peu supérieure à 60 p. 100 pour ceux qui achèvent leur service. Mais dans certaines unités ce pourcentage s'élève à 95 p. 100. Il va de soi que nous cherchons à atteindre cet objectif le plus rapidement possible soit en améliorant les infrastructures propres aux armées, soit en multipliant les accords avec les organisations sportives et les municipalités en vue d'une utilisation harmonieuse d'installations communes.

Les grands camps nationaux d'entraînement ont leurs partisans et leurs adversaires. La question a été posée de savoir s'il ne serait pas préférable de faire manœuvrer les grandes unités, comme c'est le cas dans d'autres pays, à travers la campagne quitte à dédommager les dégradations éventuelles. Cette formule, qui a d'ailleurs déjà été utilisée en France, ne semble pas conforme à notre tempérament. Les réclamations sont nombreuses et les procès fort longs. En outre, il faut se souvenir qu'une grande partie de notre territoire est couverte de cultures entourées de clôtures et que la densité de la population est relativement forte, ce qui rend difficile le déplacement des unités et interdit les exercices de tir réel qui mettraient en danger la population civile.

C'est donc pour permettre aux grandes unités de manœuvrer que nous avons créé le camp de Canjuers et que nous poursuivons l'extension du camp du Larzac.

Il n'est pas possible, sans une étude longue et difficile, de procéder valablement à une comparaison du coût des deux systèmes, qui consistent respectivement à faire manœuvrer les troupes en campagne ou à utiliser les camps de grande superficie. La mentalité de notre pays étant différente, nous avons donc retenu la deuxième solution.

M. Mourot a demandé ce que signifiait l'inscription au titre III du projet de budget d'une somme de 5 millions destinée à favoriser l'accession à la propriété des personnels militaires. Il s'agit d'une mesure proposée dans le cadre de l'amendement du Gouvernement qui tend à virer 250 millions du titre V au titre III et qui a pour but de permettre aux militaires, qui auront bénéficié des prêts du Crédit foncier pour la construction de résidences en vue de leur retraite, de faire face à l'obligation juridique dans laquelle ils peuvent se trouver de rembourser une partie des prêts lorsque, par suite d'une mutation, ils ne peuvent plus occuper le logement dans les trois ans qui suivent sa réalisation.

Je souhaiterais, cette provision étant constituée, que la réglementation des prêts du Crédit foncier soit aménagée au bénéfice des militaires, sous certaines garanties naturellement.

Des conversations sont actuellement en cours entre ministères pour qu'une telle solution soit adoptée, mais ce n'est que dans l'hypothèse où ces contacts ne permettraient pas d'aboutir à une décision favorable aux militaires que le ministère de la défense a inscrit cette somme à son budget.

Le problème de la coopération européenne en matière de fabrication d'armements a été soulevé par deux de vos rapporteurs, MM. d'Aillières et Crespin, ainsi que par M. Brocard, M. Commenay et quelques autres.

Le Gouvernement attache d'autant plus d'importance à cette coopération que l'évolution économique des États européens rendra de plus en plus nécessaire des progrès dans le domaine de la standardisation.

Les réalisations passées et présentes, avec la Grande-Bretagne ou la République fédérale d'Allemagne par exemple, en témoignent. Il en a été ainsi pour les programmes Atlantic, Jaguar, Alphajet, Transall; pour les trois programmes d'hélicoptères Puma, Lynx, Gazelle; pour les missiles antichars Hot et Milan, et j'en oublie certainement.

Dans le même esprit, le Gouvernement s'efforce actuellement d'élaborer d'autres projets pouvant conduire à des programmes de coopération auxquels chacun ne peut que donner son accord.

En ce qui concerne Eurogroupe, je voudrais simplement rappeler qu'il ne s'agit que d'une structure informelle qui ne réalise aucun programme de coopération par elle-même. En effet, la coopération ne s'opère que dans le cadre bi-national ou multi-national. On peut d'ailleurs constater que les résultats obtenus à ce jour par Eurogroupe ne sont pas très significatifs et se demander s'il ne conviendrait pas de trouver de nouvelles méthodes pour faire progresser efficacement la coopération européenne en matière d'armement. Il avait été envisagé de réanimer le comité permanent des armements de l'U. E. O. ce qui ne me paraît pas être une solution meilleure que celle de l'Eurogroupe. Nous continuons donc à chercher une bonne solution en espérant que nos partenaires européens nous aideront à la trouver.

Pour ce qui est de la politique d'harmonisation des armements, je peux rassurer M. Le Theule en précisant que la France est membre à part entière du comité des directeurs nationaux d'armements et que le délégué ministériel pour l'armement participe à tous les travaux de ce comité.

M. Villon a parlé d'une alliance militaire secrète avec l'Espagne qui n'aurait pas été soumise à la ratification du Parlement. Nous n'avons signé aucune alliance militaire avec l'Espagne, monsieur Villon, mais seulement, voilà quelques années, un accord technique qui prévoit des échanges d'information sur des sujets d'intérêt commun, tels que la situation en Méditerranée, ou dans l'Atlantique et la formation de certains personnels espagnols dans des écoles françaises, formation complétée par des exercices en commun qui n'ont eu, rassurez-vous, aucun caractère de grandes manœuvres puisqu'ils n'ont engagé, cette année, qu'une compagnie pour servir de plastron face à quelques unités allemandes.

M. Pierre Villon. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de la défense. Je vous en prie, encore que je n'aie pas tout à fait terminé.

M. le président. La parole est à M. Villon, avec l'autorisation de M. le ministre de la défense.

M. Pierre Villon. Je prends acte de vos dénégations, mais ne croyez-vous pas que le fait d'organiser des manœuvres en commun avec un pays fasciste, d'y envoyer des soldats et des officiers français et de faire venir en France des soldats et des officiers de ce même pouvoir fasciste n'a pas un sens politique ? Cette décision ne contredit-elle pas l'attachement que vous affirmez porter aux principes de la démocratie ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et des socialistes et radicaux de gauche.*)

M. le ministre de la défense. Je ne suis pas certain que ces termes fasciste ou fascisant soient très heureux aujourd'hui dans votre bouche. (*Murmures sur les mêmes bancs.*)

M. Robert Wagner. Ils se sentent touchés.

M. Pierre Villon. Je parlais de l'Espagne.

M. le ministre de la défense. M. Cressard s'est interrogé au sujet des accords franco-malgaches et de l'utilisation de la base de Diego-Suarez par notre marine nationale.

Conformément aux accords franco-malgaches de juin 1973, la marine n'utilisera plus sa base de Madagascar au premier trimestre de 1975. Il est prévu de développer, dans les années qui viennent, des formules de support logistique flottant pour l'entretien de nos bâtiments en mer. En outre, mon ministère n'est pas demandeur pour une installation aux Comores.

La consommation de carburants a été évoquée par plusieurs rapporteurs et par de nombreux intervenants, en particulier par MM. Mourot, Beucler et Aumont. Mon projet de budget pour 1975 se borne à reconduire les économies prévues pour 1974 sans aggravation nouvelle, soit une réduction de 10 p. 100 sur les carburants opérationnels qui concourent directement à l'activité des unités et à la mise en condition des forces, et de 20 p. 100 sur les autres carburants.

Pour l'armée de l'air, à laquelle s'intéresse particulièrement M. Beucler, j'ai demandé à l'état-major de veiller à ce que les économies soient réparties de manière à épargner, autant que possible, d'une part le travail des écoles, d'autre part l'activité des pilotes sur avions d'armes.

Quant à l'armée de terre, j'ai donné des instructions pour que les activités extérieures, manœuvres et séjours en camps, ne soient pas réduites pour des motifs tenant à l'utilisation des carburants. J'estime qu'au prix d'un effort d'imagination il est possible, dans certains cas, de réaliser des économies. D'ailleurs, on n'aurait pas compris que les armées ne participent pas à cet effort d'économie de carburant.

En ce qui concerne le nombre d'heures de vol que doivent normalement effectuer les pilotes pour maintenir un niveau d'entraînement satisfaisant, en particulier sur les avions d'armes, je reconnais qu'il serait dangereux de descendre au-dessous de quinze heures par mois.

Une grande part des crédits de mon budget va au personnel. Contrairement à ce qu'on prétendu certains d'entre vous, ce budget a tenu largement compte des travaux du Parlement et de ses commissions, ce qu'a reconnu M. Mourot dans son rapport. Déjà, le rapport qu'il a présenté sur le service militaire avait été publié partiellement dans une revue du ministère. C'est dire tout le prix que j'attache à la coopération avec le Parlement.

Plusieurs d'entre vous, dont M. Longequeue, ont prétendu que je n'avais agi que sous la pression, comme si je n'avais aucune volonté propre, ni aucune idée personnelle en arrivant à ce ministère. Or mon seul souci n'a-t-il pas été de tout faire pour améliorer le moral des cadres et des appelés et leur assurer de meilleures conditions de vie, et cela dans un esprit libéral et parfaitement démocratique ? (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

Je ne sais pas si le mot démocratie a la même signification pour vous, mais je suis sûr d'être, quant à moi, parfaitement démocrate. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Pour ce qui est des mesures catégorielles inscrites dans ce budget, je remercie les orateurs d'en avoir apprécié, dans l'ensemble, les choix et l'importance.

J'ai cru cependant percevoir une divergence entre les rapporteurs, ou plutôt une certaine hésitation — bien compréhensible d'ailleurs — sur le choix des priorités entre le transport gratuit des appelés et le relèvement du taux du prêt.

Tout a été dit sur ce sujet et il n'est pas nécessaire que j'insiste sur ce point. D'ailleurs nous aurons peut-être l'occasion d'y revenir à propos de la discussion d'un amendement. Il est certain que les deux mesures sont parfaitement liées. Si le montant du prêt était plus élevé, il serait sans doute possible de demander aux appelés de consacrer à leurs transports une part plus importante.

La question a été posée par M. Longequeue de l'opportunité — qui pour lui est certaine — de l'institution d'un poste de médiateur militaire. Je ne crois pas que ce serait une mesure excellente, du moins pour le moment, d'autant qu'il existe déjà un organisme au sein duquel les militaires peuvent s'exprimer, à savoir le conseil supérieur de la fonction militaire.

Ce conseil a été réuni récemment et j'ai pris des dispositions pour que son action, par démultiplication, s'étende plus largement que par le passé dans les diverses unités des armées. Je tiens à protester contre l'affirmation selon laquelle il ne serait qu'une chambre d'enregistrement. Il n'en est rien. J'ai assisté à sa réunion ; de nombreuses questions ont été posées, en toute liberté, par des militaires de tous grades — et rassurez-vous, il ne leur en sera pas tenu rigueur.

Existera d'autre part — puisque vous avez bien voulu en approuver l'idée — un conseil permanent du service national, auquel vous serez associés. Il sera donc possible, me semble-t-il, par le jeu de ces deux organismes et grâce à leur fonctionnement régulier, d'assurer justice et équité au sein des armées. Et n'oubliez pas que je m'y emploie aussi — pourquoi pas ? — personnellement.

M. Voilquin, président de la commission de la défense nationale, et M. Cressard ont mis l'accent, à juste titre, sur la formation civique à donner aux appelés. Il est incontestable que

l'armée se trouve dans l'obligation, à regret bien sûr, de consentir l'effort qui n'a pas été entrepris avant que les appelés n'accomplissent leur service. Je pense que la formation civique ne peut pas être totalement et convenablement réalisée à partir du jour où l'appelé est entre les mains de l'armée.

M. Jean-Marie Commenay. Très bien !

M. le ministre de la défense. L'éducation civique doit commencer dans la famille, se poursuivre à l'école et, même, dans l'enseignement supérieur. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

M. Voilquin désire qu'un grand effort soit consenti sur le plan de l'information. Certes, il a raison ; je l'ai dit vendredi dernier, l'armée fait beaucoup de bonnes choses, mais elle ne le fait pas assez savoir. Nous allons multiplier les visites et les informations de toute nature ; une politique plus active de relations publiques, que j'ai d'ailleurs déjà annoncée, devrait permettre d'améliorer la compréhension des problèmes militaires, non seulement par les cadres, mais par les appelés.

M. Aumont a parlé des créations de postes prévues pour la gendarmerie afin que celle-ci puisse faire face à certaines missions. Que vous le pensiez ou non, monsieur Aumont, ces créations sont accueillies très favorablement par le personnel.

M. Louis Darinot. Il n'y en a pas assez !

M. le ministre de la défense. Je rappelle que la gendarmerie est la seule arme qui ait obtenu des créations d'emplois.

Bien entendu, les logements correspondants sont prévus ; c'est pourquoi cette mesure coûte très cher. Vous savez que les gendarmes sont logés par nécessité de service et qu'ils bénéficient d'un véritable droit au logement.

M. de Bennetot a insisté sur le problème de la rétroactivité des dispositions du code des pensions de 1964. Certes, ce nouveau code n'a pas d'effet rétroactif et concerne les seuls militaires qui ont pris leur retraite après cette date. Les autres demeurent régis par le code antérieur, c'est-à-dire par celui de 1948.

Le principe de la non-rétroactivité est toujours appliqué rigoureusement. Mais, en l'occurrence, les militaires ne sont l'objet d'aucune discrimination. Le code de 1964 est applicable à tous les fonctionnaires, aux civils comme aux militaires, et le problème soulevé par M. de Bennetot intéresse donc toute la fonction publique.

Néanmoins, je reconnais qu'il était intéressant de l'évoquer, et je continuerai de suivre cette affaire.

Un député socialiste. Cela ne veut rien dire !

M. le ministre de la défense. M. Gabriel a parlé des gendarmes de Saint-Pierre et Miquelon.

Il faut être très prudent en ce qui concerne l'extension, aux militaires, du régime appliqué aux fonctionnaires civils dans les territoires d'outre-mer. En effet, celle-ci risquerait, plus fréquemment que ne le croit M. Gabriel — ce serait notamment le cas à Djibouti — d'aboutir à une réduction des avantages actuellement accordés aux militaires. Il en serait de même dans la plupart des cas où les militaires sont logés par l'administration, car la retenue qu'ils subissent est bien inférieure à celle qui leur serait réclamée en vertu du régime applicable aux personnels civils.

Néanmoins, je ferai procéder à une étude du cas particulier de Saint-Pierre et Miquelon, au vu, notamment, de l'augmentation de l'actuel indice de correction propre à ce territoire.

Quant aux personnels d'active, le problème des effectifs a été posé par MM. Beucler et Crespin.

Par rapport aux effectifs budgétaires, un nombre non négligeable de postes restent non pourvus. Cela explique que les effectifs budgétaires n'augmentent pas pour 1975 et qu'on se soit plutôt attaché à améliorer les conditions de recrutement. Le plan de trois ans, l'établissement des statuts et certaines mesures incluses dans ce budget permettront de mener à bien cette action.

En ce qui concerne les trois armes, le choix des mesures catégorielles a été fait, cette année, en fonction de la spécificité de chaque arme, sauf pour la mesure générale qui concerne l'augmentation de l'indemnité pour charges militaires. C'est ainsi que l'accent a été mis, pour l'armée de terre, sur l'indemnité de service en campagne, pour la marine, sur l'augmentation de la solde à la mer et, pour l'armée de l'air, sur les primes de technicité.

Il était impossible de faire bénéficier chacune des armes de toutes ces mesures. D'ailleurs, dans certains cas, cela n'aurait pu se comprendre. Nous nous sommes efforcés de respecter un

équilibre convenable en choisissant les mesures catégorielles qui paraissent les plus intéressantes. Les plus demandées par les chefs d'état-major des trois armées.

M. Cressard a cru comprendre que les mesures catégorielles du budget de 1975 n'étaient pas indexées sur les soldes puisqu'elles concernaient des indemnités.

Je précise que ces indemnités sont, pour la plupart, réévaluées comme les soldes. L'ensemble des mesures catégorielles prévues pour 1975 représente 400 millions de francs ; eh bien, pour la plupart d'entre elles, c'est-à-dire pour 376 millions, soit 94 p. 100, les calculs sont effectués en pourcentage du traitement de base de la fonction publique. Mais il est vrai qu'elles ne jouent pas pour le calcul de la pension de retraite.

MM. Mourot et Voilquin souhaitent que je m'engage à tenir informée leur commission des projets de statut, c'est-à-dire des projets de décret qui seront élaborés dans le courant du premier trimestre de 1975.

A titre personnel ou en privé, je leur ai déjà fait cette promesse. Je la renouvelle volontiers devant l'Assemblée.

Quant au rôle du conseil supérieur de la fonction militaire, nous aurons sans doute l'occasion d'y revenir tout à l'heure, lors de la discussion de l'un des amendements qui ont été déposés. Je n'insiste donc pas pour le moment.

J'ai pris bonne note des propos qui ont été tenus au sujet des conditions de logement des gendarmes et, notamment des gardes républicains de Paris. Celles-ci se sont améliorées depuis que, voilà une bonne douzaine d'années, au Sénat, j'ai été rapporteur de la section commune du budget des armées, notamment du budget de la gendarmerie.

Certes, il reste encore beaucoup à faire. Mais le Gouvernement, avec l'appui toujours très attentif du Parlement, consent des efforts. Il est certain que les collectivités locales éprouvent quelques difficultés en raison du fait que les loyers sont calculés au taux de 6 p. 100 de la valeur d'une unité-logement, laquelle est plafonnée de façon un peu étroite. Nous n'ignorons pas ces problèmes et nous continuerons d'y porter une attention soutenue.

MM. Cressard et Lejeune ont émis le vœu que l'échelon exceptionnel auquel le gendarme peut actuellement accéder après vingt-trois ans de service, mais au choix et dans la limite de 25 p. 100 des effectifs, soit normalisé et attribué automatiquement. Cette question n'est pas spécifique à la gendarmerie. Elle concerne également la police.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises au cours de ce débat, les études sur la revalorisation de la condition matérielle des militaires se poursuivent. Vous comprendrez donc que l'examen et, le cas échéant, la solution du problème particulier ainsi posé se situent dans le cadre général des travaux en cours. Je crois pouvoir indiquer qu'il y a quelque espoir d'aboutir à une solution favorable.

Quant à l'intégration, dans la solde, de l'indemnité de sujétions spéciales de police, elle pose le difficile problème de la parité entre gendarmerie et police.

MM. Cressard et Albert Bignon, qui parlait au nom de M. Rivière, ont appelé l'attention sur le service de santé. Je note que, dans ce domaine, les dépenses de fonctionnement ont été sensiblement plus majorées que celles des armées en général puisque leur augmentation dépasse 19 p. 100.

En ce qui concerne les personnels, en dehors de l'application du nouveau statut des médecins, il est prévu d'améliorer la pyramide des grades des officiers d'administration qui bénéficieront, par ailleurs, d'un nombre accru de primes de qualification au taux de 20 p. 100.

L'effort consenti en vue d'augmenter le nombre des infirmières spécialisées, qui a commencé en 1974 et qui se poursuivra en 1975, permettra d'améliorer la situation des infirmières titulaires d'un certificat de spécialité.

Tous les personnels du service de santé verront donc leur situation s'améliorer en 1975 ; bien entendu, il conviendra de continuer en 1976 l'action entreprise, notamment en ce qui concerne les infirmières.

Les problèmes d'infrastructure du service de santé ont retenu également toute mon attention. C'est ainsi que, pour 1975, les crédits d'infrastructure ont été pratiquement quintuplés par rapport à ceux de 1974, passant de onze millions de francs à cinquante-quatre millions de francs.

Je souhaite répondre à certaines questions qui m'ont été posées par M. Dalbera et par M. Villon. Mais il faut absolument que cesse la campagne, qu'ils entretiennent à loisir, et qui tend à inquiéter les appelés et leurs familles, en faisant croire qu'il existe un pourcentage de pertes autorisé dans les régiments et les unités.

A cet égard, j'affirme que les conditions de sécurité sont aussi rigoureusement assurées dans les armées que dans n'importe quelle administration et que c'est faire injure aux cadres militaires d'active, et même porter atteinte à leur moral, que de prétendre qu'ils accepteraient de mettre gratuitement en péril la vie ou la santé des jeunes gens qui leur sont confiés.

M. Jacques Cressard, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre de la défense. Je tiens à rappeler quelques chiffres.

Le nombre des décès enregistrés à la suite d'accidents survenus en service, quelle qu'en soit la nature, s'est élevé à 21 p. 100 000 au cours de l'année 1973. En dehors du service, alors que l'armée n'est plus responsable de ces mêmes jeunes, le nombre des accidents mortels a été de 84 p. 100 000, soit quatre fois plus. Or le nombre d'accidents mortels de jeunes appartenant à la même tranche d'âge et vivant normalement dans la société a atteint 120 p. 100 000, soit six fois plus.

Ces chiffres sont parlants. Je tenais à faire justice des accusations gratuites qui sont essentiellement destinées à porter tort aux cadres de l'armée. Voilà qui est chose faite. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

Monsieur Longequeue, vous m'avez reproché d'interdire aux officiers généraux de parler, mais, en même temps, vous avez cité les propos publics tenus par le général Grigaut et par le général de Boissieu.

Je ne comprends pas votre reproche. Ces deux généraux parlaient, non pas de problèmes secondaires, mais de la proportion souhaitable du produit national brut que la France devrait affecter à sa défense. On ne peut donc pas prétendre que j'empêche les généraux de parler. Mais il y a un devoir de réserve auquel les militaires doivent se soumettre, comme tous les fonctionnaires d'ailleurs.

J'ajoute que je n'ai pas hésité à autoriser le chef d'état-major des armées, le délégué ministériel à l'armement, le secrétaire général pour l'administration et le directeur de la gendarmerie à venir répondre, seuls et en toute liberté, aux questions de la commission de la défense nationale.

Est-ce là une position libérale, oui ou non ? démocratique, oui ou non ? Je leur avais demandé de répondre sans réserve, sauf celle du secret, à toutes les questions posées. L'ont-ils fait, oui ou non ?

Monsieur Longequeue, il est des querelles qu'il faut savoir terminer, à moins que l'on n'attache plus d'importance au scandale qu'à la vérité. Comme je sais que telle n'est pas votre souhait, j'espère que nous n'aurons plus à en parler.

Je remercie M. de Bennetot de l'information qu'il a donnée à l'Assemblée, et qui peut intéresser M. Dalbera, sur le pourcentage de jeunes gens qui ont accepté de prolonger la durée de leur service pour accomplir une mission dans la marine. Je lui donne l'assurance que, dans la mesure où un tel volontariat existe, notamment dans la marine, les dispositions juridiques et financières existantes seront complétées en vue de favoriser ce volontariat ; cela permettrait de compenser en partie la durée limitée — douze mois — du service actif, au cours de laquelle il n'est pas toujours possible de confier certains postes de responsabilité aux jeunes gens volontaires.

Enfin, il m'est difficile de ne pas répondre à M. Villon, mais mon observation sera très brève.

Monsieur Villon, j'ai choisi d'être un homme libre. C'est pour cette raison que je suis devenu un Français libre. J'ai utilisé en temps voulu, et sans hésiter, les moyens nécessaires pour le demeurer, quelles que soient les circonstances.

Cette attitude m'a conduit dans les prisons de Vichy en septembre 1940. Peut-être cette époque vous rappelle-t-elle quelque chose quant à votre position d'alors ! (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. Pierre Villon. Permettez-moi de vous interrompre, monsieur le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur Villon, je ne vous ai pas interrompu tout à l'heure et je ne vous permets pas de m'interrompre.

M. Pierre Villon. J'ai été mis en prison le 8 octobre 1940...

M. le président. Monsieur Villon, vous n'avez pas la parole. Poursuivez votre propos, monsieur le ministre.

M. le ministre de la défense. Je ne suis au service d'aucun intérêt qui ne soit strictement l'intérêt de la France, tel que je l'apprécie ; or il se trouve que, jusqu'à présent, je ne crois pas avoir tellement mal choisi.

Alors, Monsieur Villon, gardez pour d'autres la lecture de vos papiers ronéotypés et vos clichés défraîchis. Je ne suis, Monsieur Villon, ni monopoliste, ni cosmopolite. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je suis le ministre de la défense, et, si mon titre a perdu son adjectif, c'est parce qu'il paraissait évident, sinon à vous, du moins à la collectivité, que notre défense ne pouvait être au service que de la nation française. (*Vifs applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. Je vais mettre aux voix successivement les crédits inscrits aux articles 24 (titre III) et 25 (titre V) puis les crédits inscrits à l'état D.

La parole est à M. Le Theule, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Joël Le Theule, rapporteur spécial. Monsieur le président, il serait souhaitable que l'on commence la discussion par l'article 25.

Le Gouvernement a, en effet, déposé deux amendements qui sont liés, l'un à l'article 24, l'autre à l'article 25. C'est ce dernier qui doit permettre le financement d'un certain nombre de mesures prévues à l'article 24 : autant donc réserver l'article 24 et commencer par discuter l'article 25.

M. le président. La réserve est de droit.

En conséquence, l'article 24 est réservé.

Article 25.

M. le président. « Art. 25. — Il est ouvert au ministre de la défense pour 1975, au titre des mesures nouvelles, sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme et des crédits de paiement s'élevant respectivement à 24 051 952 000 francs et à 6 055 039 000 francs, applicables au titre V « Equipement ».

MM. Paul Laurent, Villon et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement n° 136 ainsi conçu :

« A l'article 25 :

« I. — Réduire les autorisations de programme de 6 milliards de francs.

« II. — Réduire les crédits de paiement de 4,5 milliards de francs. »

La parole est à M. Villon.

M. Pierre Villon. Avant d'aborder la discussion de cet amendement, je dois indiquer à M. le ministre, d'une part, que le 8 octobre 1940 j'ai été arrêté par la police de Vichy et condamné par un tribunal de Vichy, d'autre part, qu'un service du ministère de la défense, chargé de statuer sur la reconnaissance de la qualité d'unité combattante, a dû, après des vérifications sérieuses, admettre la réalité de la constitution, par le parti communiste, de l'organisation O. S. en tant qu'organisation armée, et cela dès octobre 1940.

Je pourrais, monsieur le ministre, citer de nombreux autres cas. Je vous demanderai seulement de vous arrêter, dans la salle des quatre colonnes, devant les gerbes que nous avons déposées ; vous pourrez lire les dates d'arrestation de nos camarades qui furent fusillés ou décapités : tous ont été arrêtés avant le mois de juin 1941.

En souvenir de nos morts, je ne puis admettre que soient perpétrées, surtout par un homme qui prétend représenter la France, de telles calomnies contre un parti qui a tant donné pour la libération de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs communistes.*)

M. Benoit Macquet. Il ne faut pas exagérer !

M. Robert Wagner. N'accaparez pas tout ;

M. Pierre Villon. J'en viens maintenant aux raisons qui ont motivé le dépôt de l'amendement n° 136 par le groupe communiste.

Ce texte a pour objet l'arrêt immédiat de la fabrication des armements nucléaires, tout en maintenant une partie des crédits prévus à cet effet afin de procéder à la reconversion des industries concernées vers des fabrications civiles, notamment vers l'utilisation de l'atome comme source d'énergie.

Nous avons toujours estimé que l'arme nucléaire ne peut avoir de capacité dissuasive pour un pays relativement peu étendu et possédant des concentrations humaines aussi denses que le nôtre, parce que son utilisation contre un autre pays possédant cet armement serait suivie de la destruction totale du nôtre. Il est donc peu crédible qu'un gouvernement français

se serve de cette arme de suicide. Celle-ci, n'étant pas crédible, ne peut être dissuasive.

En outre, un gouvernement qui oserait exterminer par cette arme le peuple d'un autre pays qui n'en disposerait pas apparaîtrait aux yeux du monde et à ceux de son propre peuple comme coupable d'un crime de génocide pire que ceux qui ont été condamnés à Nuremberg. Il signerait ainsi son isolement et préparerait sa défaite.

En fait, les gouvernements des Etats-Unis n'ont osé se servir de l'arme atomique ni en Corée ni au Viet-Nam. Si la France renonçait à la stratégie nucléaire, elle risquerait moins d'attirer sur elle la foudre atomique qu'en la possédant ; je réponds ainsi aux arguments que M. de Bennetot a avancés tout à l'heure.

Le renoncement à l'arme atomique pourrait même fournir à notre pays l'occasion d'une grande initiative politique en faveur du désarmement nucléaire, initiative qui susciterait l'appui enthousiaste des peuples et mettrait en difficulté les gouvernements qui tenteraient de la repousser.

Quant à l'argument selon lequel cette arme serait le fondement d'une politique d'indépendance nationale, voire de puissance pour notre pays, j'y ai par avance répondu ce matin au cours de la discussion. J'ajoute seulement que la possession d'une arme, quelle qu'elle soit et quelle que soit sa puissance, n'est ni une garantie contre les manigances du parti américain présent dans la majorité et au Gouvernement, même après la démission du général Stehlin de son groupe politique, ni contre la mise sous tutelle de la France par les moyens économiques et financiers. La perte de notre indépendance en matière d'approvisionnement énergétique a, par exemple, sapé notre indépendance politique malgré les Mirage porteurs de bombes nucléaires, les engins du plateau d'Albion ou les sous-marins nucléaires. Le coût de cet arsenal a même porté préjudice à la constitution d'une force de défense militaire efficace.

Nous vous proposons donc cet amendement, pour toutes les raisons que je viens d'évoquer et conformément au programme commun de la gauche...

M. Alexandre Bolo. Il n'existe plus !

M. Pierre Villon. ... qui prévoit « la renouclation à la force de frappe nucléaire stratégique sous quelque forme que ce soit, l'arrêt immédiat de la mise en œuvre de la force de frappe, la reconversion selon un échéancier précis de l'industrie nucléaire militaire en industrie atomique pacifique, en se souciant de préserver les intérêts des travailleurs concernés ».

En même temps, ce programme prévoit que la France mènera une politique active de paix et de sécurité collective et que, aussi longtemps que le désarmement général n'aura pas abouti, elle constituera une force armée de défense efficace liée à la nation et appuyée sur elle. (*Applaudissements sur les bancs de communistes.*)

M. Alexandre Bolo. M. Villon se croit toujours aux temps des croisades !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Joël Le Theule, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné l'amendement présenté par le groupe communiste. Mais, sans vouloir préjuger l'avis qu'elle aurait pu émettre, je crois qu'elle l'aurait repoussé.

En effet, la majorité de la commission des finances a voté les crédits du titre V, c'est-à-dire ceux qui permettent la modernisation de l'armement nucléaire, gage pour nous de l'indépendance de notre défense et de notre pays.

Certains des arguments avancés par M. Villon — arguments qu'il reprend d'ailleurs d'année en année sans les modifier — m'ont étonné, notamment sa référence au programme commun, qu'il connaît certes mieux que moi.

Or de nombreux signataires de ce programme commun, sur ce problème particulier de la défense nationale, font un effort de réflexion que je respecte, mais qui ne semble pas les conduire aux mêmes conclusions que M. Villon. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. Le Gouvernement estime que l'amendement du groupe communiste pose un problème fondamental.

On ne peut à la fois, en effet, se proclamer partisan d'une politique d'indépendance de la défense et supprimer dans le budget les moyens essentiels qui concourent à garantir cette indépendance. (*Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

Réduire de 6 milliards de francs le montant des autorisations de programme et de 4,5 milliards de francs celui des crédits de paiement me paraît procéder soit d'une incohérence, soit d'une inspiration démagogique quand on sait que les crédits en cause concernent les études et les fabrications des armements nucléaires stratégiques et tactiques.

Il existe peut-être une troisième hypothèse : les auteurs de l'amendement veulent-ils nous conduire vers une autre politique que celle dont ils se réclament ?

M. Alexandre Bolo. Ce sont les apôtres de la soumission !

M. le ministre de la défense. Certes, le débat est fondamental. Je ne surprendrai donc personne en précisant que le Gouvernement est résolument hostile à cet amendement. Vous comprendrez aussi, dans ces conditions et afin que les choses soient claires, qu'il demande à l'Assemblée de se prononcer sur ce point essentiel par un scrutin public. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 136.

Je suis saisi par le Gouvernement, par le groupe de l'union des démocrates pour la République et par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble du palais.

Mes chers collègues, en raison d'une défaillance de la machine électronique, il va être procédé au vote par bulletins.

Je prie ceux de nos collègues qui disposent d'une délégation de vote de vérifier si leur délégation a bien été enregistrée à la présidence et je leur rappelle que le vote de leur délégué doit être émis au moyen de la formule prévue à cet effet et non au moyen d'un bulletin.

Ceux qui sont d'avis d'adopter mettront dans l'urne un bulletin blanc, ceux qui sont d'avis contraire un bulletin bleu et ceux qui désirent s'abstenir un bulletin rouge.

Le scrutin est ouvert.

Huissiers, veuillez recueillir les votes.

(*Les votes sont recueillis.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants.....	485
Nombre de suffrages exprimés.....	485
Majorité absolue.....	243
Pour l'adoption.....	181
Contre	304

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1975, n° 1180 (rapport n° 1230 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Crédits militaires, budgets annexes du service des essences et du service des poudres et article 47 (suite) ;

Départements d'outre-mer et article 49.

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi organisant une consultation de la population des Comores (n° 1281).

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1975, n° 1180 (rapport n° 1230 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Territoires d'outre-mer ;

Anciens combattants.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures dix.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

2^e Séance du Mardi 12 Novembre 1974.

SCRUTIN (N° 103)

Sur l'amendement n° 136 de M. Paul Laurent à l'article 25 du projet de loi de finances pour 1975. (Dépenses en capital des services militaires.) (Réduction des crédits destinés aux armements nucléaires.)

Nombre des votants.....	450
Nombre des suffrages exprimés.....	450
Majorité absolue.....	226
Pour l'adoption.....	169
Contre	281

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour (1) :

MM.
 Abadie.
 Aïdy.
 Alfonsi.
 Allainmat.
 Andrieu
 (Haute-Garonne).
 Andrieux
 (Pas-de-Calais).
 Ansart.
 Antagnac.
 Arraut.
 Aumont.
 Baillot.
 Ballanger.
 Balmigère.
 Barbet.
 Bardol.
 Barel.
 Barthe.
 Bastide.
 Bayou.
 Beck.
 Benoist.
 Bernard.
 Berthelot.
 Berthouin.
 Besson.
 Billoux (André).
 Billoux (François).
 Blanc (Maurice).
 Bonnet (Alain).
 Bordu.
 Boulay.
 Boulloche.
 Brugnon.
 Bustin.
 Canacos.
 Capdeville.
 Carlier.
 Cermolacce.
 Césaire.
 Chambaz.
 Chandernagor.
 Charles (Pierre).
 Chauvel (Christian).
 Chevènement.
 Mme Chonavel.
 Clérambeaux.
 Combrisson.

Mme Constans.
 Cornette (Arthur).
 Cornut-Gentille.
 Cot (Jean-Pierre).
 Crépeau.
 Dalbera.
 Darinot.
 Darras.
 Defferre.
 Delelis.
 Delorme.
 Denvers.
 Depietri.
 Desmulliez.
 Dubedout.
 Ducoloné.
 Duffaut.
 Dupuy.
 Duraffour (Paul).
 Duroméa.
 Duroure.
 Dutard.
 Eloy.
 Fabre (Robert).
 Fajon.
 Faure (Maurice).
 Filloud.
 Forni.
 Franceschl.
 Fréche.
 Frelaut.
 Gaillard.
 Garcin.
 Gau.
 Gaudin.
 Brugnon.
 Giovannini.
 Gosnat.
 Gravelle.
 Guerlin.
 Haesebroeck.
 Hage.
 Houtél.
 Houteer.
 Huguet.
 Huyghues des Etages.
 Ibéné.
 Jalton.
 Jans.
 Josselin.

Jourdan.
 Joxe (Pierre).
 Juquin.
 Kalinsky.
 Labarrère.
 Laborde.
 Lamps.
 Lassère.
 Laurent (André).
 Laurent (Paul).
 Lazzarino.
 Lebon.
 Leenhardt.
 Le Foll.
 Legendre (Maurice).
 Légrand.
 Le Meur.
 Lemoine.
 Le Pensec.
 Leroy.
 Le Sénéchal.
 Longequeue.
 Loo.
 Lucas.
 Maisonnat.
 Marchals.
 Masse.
 Massot.
 Maton.
 Mauroy.
 Mermaz.
 Méxandeau.
 Michel (Claude).
 Michel (Henri).
 Millet.
 Mitterrand.
 Gosnat.
 Mondargent.
 Mme Moreau.
 Naveau.
 Notebart.
 Odru.
 Philibert.
 Pignion (Luclen).
 Pimont.
 Planeix.
 Poperen.
 Porelli.
 Raymond.

Renard.
 Rieubon.
 Rigout.
 Roger.
 Roucaute.
 Ruffe.
 Sainte-Marie.
 Sanford.

Sauzedde.
 Savary.
 Schwartz (Gilbert).
 Sénéas.
 Spénale.
 Mme Thome-Patenôtre.
 Tourné.

Vacant.
 Ver.
 Villon.
 Vivien (Alain).
 Vizet.
 Weber (Claude).
 Zuccarelli.

Ont voté contre (1) :

MM.
 Ailléres (d').
 Alloncle.
 Anthonioz.
 Antoune.
 Aubert.
 Audinot.
 Authier.
 Barberot.
 Bas (Pierre).
 Baudouin.
 Baumel.
 Beauguitte (André).
 Bécam.
 Bégault.
 Belcour.
 Bénard (François).
 Bénard (Martial).
 Bennetot (de).
 Bénouville (de).
 Bérard.
 Beraud.
 Berger.
 Bernard-Reymond.
 Bettencourt.
 Beuclet.
 Bichat.
 Bignon (Albert).
 Bignon (Charles).
 Billotte.
 Bisson (Robert).
 Bizet.
 Blanc (Jacques).
 Biary.
 Blas.
 Boïnwillera.
 Bolsédé.
 Bolo.
 Bonhomme.
 Boudet.
 Boudon.
 Boulle.
 Bourdellès.
 Bourgeois.
 Bourges.
 Boursou.
 Bouvard.
 Boyer.
 Braillon.
 Braun.
 Brial.
 Briane (Jean).
 Brillouet.
 Brocard (Jean).
 Brochard.
 Broglie (de).
 Bruggerolle.
 Buffet.
 Burckel.
 Buron.
 Cabanel.

Caill (Antoine).
 Caillaud.
 Caille (René).
 Caro.
 Caffin-Bazin.
 Caurier.
 Cerneau.
 Ceyrac.
 Chaban-Delmas.
 Chabrol.
 Chalandon.
 Chamant.
 Chambon.
 Chassagne.
 Chasseguet.
 Chaumont.
 Chauvet.
 Claudius-Petit.
 Cointat.
 Commenay.
 Cornet.
 Cornette (Maurice).
 Corréze.
 Couderc.
 Coulais.
 Cousté.
 Couve de Murville.
 Crenn.
 Mme Crépin (Aliette).
 Crespin.
 Cressard.
 Dabalani.
 Daillet.
 Damamme.
 Darnette.
 Darnis.
 Dassault.
 Debré.
 Degraeve.
 Delaneau.
 Delatre.
 Delhalle.
 Delianne.
 Delong (Jacques).
 Denis (Bertrand).
 Deprez.
 Desanlis.
 Dhinnin.
 Dominati.
 Donnadiou.
 Donnez.
 Dousset.
 Drapier.
 Dronne.
 Dugoujon.
 Duhamel.
 Durieux.
 Ehm (Albert).
 Falala.
 Favre (Jean).
 Flornoy.

Fontaine.
 Forens.
 Fossé.
 Fouchier.
 Foyer.
 Frédéric-Cupont.
 Mme Fritsch.
 Gabriel.
 Gabriel.
 Gagnaire.
 Gastines (de).
 Gaussin.
 Georges.
 Gerbet.
 Ginoux.
 Girard.
 Gissinger.
 Glon (André).
 Godefroy.
 Godon.
 Goulet (Daniel).
 Gourault.
 Graziani.
 Grimaud.
 Grussenmeyer.
 Guéna.
 Guermeur.
 Gulchard.
 Guillermin.
 Guillioud.
 Hamel.
 Hamelin.
 Harcourt (d').
 Hardy.
 Mme Hauteclouque
 (de).
 Hersant.
 Herzog.
 Hoffer.
 Honnet.
 Icart.
 Inchauspé.
 Joanne.
 Joxe (Louis).
 Julia.
 Kaspereit.
 Kerveguen (de).
 Kiffer.
 Krieg.
 Labbé.
 Lacagne.
 La Combe.
 Lafay.
 Laudrin.
 Le Cabellec.
 Legendre (Jacques).
 Lejeune (Max).
 Lemaire.
 Le Tac.
 Le Theule.
 Llogier.



Macquet.
Magaud.
Malène (de la).
Malouin.
Marcus.
Marette.
Martin.
Masson (Marc).
Massoubre.
Mathieu (Gilbert).
Mathieu (Serge).
Mauger.
Maujoiian du Gasset.
Mayoud.
Médecin.
Méhaignerie.
Mesmin.
Messmor.
Métayer.
Meunier.
Mme Nissoffe
(Hélène).
Mohamed.
Montagne.
Montesquiou (de).
Morellon.
Mourot.
Muller.
Narquin.
Nessler.
Neuwirth.
Noal.
Nungesser.
Offroy.

Ollivro.
Omar Farah Itireh.
Palewski.
Papet.
Papon (Maurice).
Peretti.
Petit.
Peyret.
Pianta.
Picquot.
Pidjot.
Pinte.
Piot.
Plantier.
Pons.
Poulpiquet (de).
Préaumont (de).
Pujol.
Quenier.
Radius.
Raynal.
Renouard.
Réthoré.
Ribes.
Rivière (René).
Richard.
Richomme.
Rickert.
Riquin.
Rivière (Faul).
Rivierez.
Rocca Serra (de).
Rohel.
Rolland.

Roux.
Sablé.
Sallé (Louis).
Sauvaigo.
Schloesing.
Schnebelen.
Schwartz (Julien).
Seitlinger.
Servan-Schreiber.
Simon.
Simon-Lorière.
Soustelle.
Sprauer.
Stehlin.
Mme Stephan.
Terrenoire.
Tiberi.
Tissandier.
Torre.
Turco.
Valbrun.
Valenet.
Valleix.
Vauclair.
Verpillière (de la).
Vitter.
Vivien (Robert-
André).
Voilquin.
Wagner.
Weber (Pierre).
Weinman.
Weisenhorn.
Zeller.

Hausherr.
Hunault.
Kédinger.
Lagorce (Pierre).
Larue.
Lauriol.

Lavielle.
L'Huillier.
Ligot.
Madrelle.
Marie.
Nilès.

Partrat.
Pranchère.
Ralite.
Saint-Paul.
Villa.
Voisin.

Excusés ou absents par congé :

(Application de l'article 162, alinéas 2 et 3, du règlement.)

MM. Baudis, Feit (René), Jacquet (Michel), Ribadeau Dumas, Sourdille, Sudreau.

N'ont pas pris part au vote :

M. Edgar Faure, président de l'Assemblée nationale, et M. Le Dourec, qui présidait la séance.

A délégué son droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

M. Gourault à Mme Crépin (Aliette).

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	485
Nombre des suffrages exprimés.....	485
Majorité absolue.....	243

Pour l'adoption.....	181
Contre.....	304

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

(1) Se reporter à la liste ci-après des députés ayant délégué leur vote.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Boscher.
Brun.
Carpentier.
Chazalon.

Chinaud.
Deniau (Xavier).
Deschamps.
Durand.
Duvillard.

Fanton.
Faure (Gilbert).
Fiszbin.
Fourneyron.
Gouhier.